

Évaluation du Programme de citoyenneté

Direction générale de la recherche et de l'évaluation

Juillet 2020



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.cic.gc.ca/publications.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Evaluation of the Citizenship Program

Consultez nos sites Web

[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

[Facebook : http://www.facebook.com/CitImmCanFR](http://www.facebook.com/CitImmCanFR)

[YouTube : www.youtube.com/CitImmCanada](http://www.youtube.com/CitImmCanada)

[Twitter : @CitImmCanFR](https://twitter.com/CitImmCanFR)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2020.

Ci4-213/2020F-PDF

978-0-660-36161-1

Numéro de référence du projet : E1-2018

Table des matières

Acronymes	4
Résumé	5
Évaluation du Programme de citoyenneté : Réponse de la direction et plan d'action (RDPA)	9
1. Introduction	15
1.1. But de l'évaluation	15
1.2. Description du programme	15
1.3. Gouvernance	16
1.4. Résultats escomptés du Programme de citoyenneté	17
1.5. Ressources	18
2. Méthode	19
2.1. Portée et orientation de l'évaluation	19
2.2. Questions de l'évaluation	19
2.3. Méthodes de collecte de données	19
2.4. Limites et considérations	21
3. Profil des citoyens naturalisés, des demandeurs et des non-demandeurs de la citoyenneté	22
4. Principales constatations – Rendement	24
4.1. Obtention de la citoyenneté	24
4.1.1 <i>Obtention dans l'ensemble</i>	24
4.1.2 <i>Défis relatifs aux frais</i>	26
4.1.3 <i>Défis liés aux compétences linguistiques et à la connaissance du Canada</i>	27
4.2. Facteurs ayant une influence sur la décision d'obtenir la citoyenneté	29
4.3. Exigences en matière d'admissibilité	31
4.3.1 <i>Présence effective au Canada</i>	31
4.3.2 <i>Capacité de communiquer dans l'une des langues officielles du Canada</i>	33
4.3.3 <i>Connaissance du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté</i>	35
4.3.4 <i>Dispense des exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances pour motifs humanitaires</i>	36
4.4. Engagement social et civique des citoyens naturalisés	38
4.4.1 <i>Sentiment d'appartenance, confiance envers les institutions publiques et liens sociaux</i>	38
4.4.2 <i>Bénévolat et appartenance à un groupe</i>	43
4.5. Rendement économique des citoyens naturalisés	46
4.5.1 <i>Contexte de la recherche</i>	46
4.5.2 <i>Comparaison entre les revenus des citoyens naturalisés et ceux des RP</i>	47
4.6. Gestion du Programme de citoyenneté	48
4.6.1 <i>Coordination du Programme de citoyenneté</i>	48
4.6.2 <i>Objectifs du Programme de citoyenneté</i>	50
5. Conclusions et recommandations	52
Annexe A : Sondage auprès des citoyens naturalisés et des RP – Aperçu de la méthode	55
Annexe B : Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	58
Annexe C : Tendances liées à l'obtention de la citoyenneté selon le pays d'origine (OCDE), la catégorie d'immigration et l'âge à l'admission	59
Annexe D : Tendances liées à l'obtention de la citoyenneté selon la connaissance d'une langue officielle et le niveau d'études à l'admission	61
Annexe E : Principaux changements apportés à l'admissibilité à la citoyenneté pendant la période d'évaluation – présence effective, compétences linguistiques et connaissances	63
Annexe F : Types de groupes	64
Annexe G : Résultats économiques des citoyens naturalisés et des RP – analyses de régression	65

Acronymes

AC	Administration centrale
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BDG	Bureaux des directeurs généraux
CCPC	Comité de coordination du Programme de citoyenneté
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CLB	Canadian Language Benchmarks
CLIC	Cours de langue pour immigrants au Canada
COC	Communauté opérationnelle de la citoyenneté
CTD-Sydney	Centre de traitement des demandes de Sydney
DG	Directeurs généraux
DGC	Direction générale de la citoyenneté
DGEC	Direction générale de l'expérience client
DGOPCP	Direction générale de l'orientation des programmes de citoyenneté et de passeport
DGP	Direction générale des projets
DGPEI	Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration
DGPRO	Direction générale de la planification et du rendement des opérations
DGRC	Direction générale du règlement des cas
DGRE	Direction générale de la recherche et de l'évaluation
EICLC	Examen initial de la compétence linguistique pour la citoyenneté
ERF	Examen des ressources financières
ESG	Enquête sociale générale
ETP	Équivalents temps plein
FS	Fournisseurs de services
IEP	Instructions relatives à l'exécution des programmes
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LINC	Language Instruction for Newcomers
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
NCLC	Niveaux de compétence linguistique canadiens
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Outil d'évaluation linguistique
PCH	Patrimoine Canada
PIR	Profil d'information sur le rendement
RC	Réseau centralisé
RE	Réseau de l'établissement
RH	Ressources Humaines
RN	Réseau national
RP	Résidents permanents
RT	Résident temporaire
SIED	Système intégré d'exécution des douanes
SMGC	Système mondial de gestion des cas
SPSP	Secteur des politiques stratégiques et de programmes
TGPC	Table de gestion du Programme de citoyenneté

Résumé

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation du Programme de citoyenneté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). L'évaluation a été réalisée conformément à la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor de 2016, et portait sur le rendement du programme, en particulier sur le secteur d'activité des attributions de la citoyenneté et sur la gestion du programme. Elle couvrait la période de 2013 à 2018, tout en tenant compte de certaines années antérieures pour mieux comprendre les implications des changements de politiques, les tendances relatives à l'obtention de la citoyenneté et l'évolution du programme.

Vue d'ensemble du Programme de citoyenneté

Le Programme de citoyenneté a pour but de veiller à l'application des lois en matière de citoyenneté canadienne et de faire la promotion des droits et des responsabilités conférée par cette dernière, ce qui a une incidence sur les nouveaux arrivants souhaitant devenir citoyens et sur les Canadiens. En gros, le Programme de citoyenneté comprend la sensibilisation à la citoyenneté, l'obtention, la confirmation et la révocation de la citoyenneté et la gestion du programme.

Afin d'obtenir la citoyenneté canadienne, il faut répondre à des exigences en matière d'admissibilité, remplir et présenter un formulaire de demande et assister à une cérémonie de citoyenneté où l'on prête le serment de citoyenneté devant un juge de la citoyenneté. Les demandeurs paient des frais pour la demande de citoyenneté (100 \$ pour un mineur, et 530 \$ pour un adulte), et ceux qui sont âgés de 18 ans et plus paient un droit exigible pour la citoyenneté de 100 \$. Les citoyens naturalisés se voient conférer un statut juridique au pays et reçoivent des droits, à savoir le droit de voter, d'occuper une charge publique et le droit de demeurer au Canada. Pour beaucoup, la citoyenneté représente une étape importante de leur intégration. Des 2 826 300 résidents permanents admis au Canada entre 2005 et 2015, 50 % étaient des citoyens naturalisés au 31 décembre 2018, et un autre 7 % avaient demandé la citoyenneté.

De manière générale, le Programme de citoyenneté a pour mission de contribuer à ce que les résidents permanents admissibles deviennent citoyens canadiens en veillant à ce que la citoyenneté canadienne implique un engagement actif et représente un statut valorisé, à ce que la citoyenneté soit accessible à tous ceux qui satisfont aux exigences en matière d'admissibilité, y compris les groupes vulnérables; et à ce que des normes de service à la clientèle soient prédéfinies et maintenues. Ce faisant, le Ministère doit également s'assurer que les nouveaux arrivants et les Canadiens sont conscients des responsabilités et des avantages conférés par la citoyenneté canadienne, que les nouveaux arrivants au Canada souhaitent devenir citoyens et que l'intégrité de la citoyenneté canadienne est protégée grâce à un cadre robuste de traitement et d'application des politiques.

Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, l'évaluation a révélé qu'avec le temps, la plupart des résidents permanents (RP) deviennent citoyens canadiens. Cependant, le taux de l'obtention de la citoyenneté peut varier selon les populations et a diminué chez les immigrants plus récents, ce qui suggère que les nouveaux arrivants mettent plus de temps à devenir citoyens. Bien qu'il existe de nombreuses raisons pour obtenir la citoyenneté, les données ont suggéré que le désir de se sentir pleinement canadien et de faire du Canada sa résidence permanente représente des principaux facteurs de motivation pour des RP. On a observé que le taux d'approbation des demandes de citoyenneté

était très élevé et que les récents changements aux conditions d'admissibilité en vertu du projet de loi C-6 ont joué, en général, un rôle de facilitateur. En outre, l'augmentation des frais pour la présentation d'une demande au cours de la période d'évaluation n'a pas eu d'incidence majeure sur le taux global d'obtention de la citoyenneté.

Néanmoins, si la plupart des RP obtiennent finalement la citoyenneté, y accéder présente des difficultés importantes pour certains, en particulier ceux appartenant à des groupes plus vulnérables.

Les éléments de preuve ont démontré qu'il peut être difficile de satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances, en particulier pour les réfugiés, ainsi que pour les personnes ayant une faible maîtrise d'une langue officielle et un niveau d'instruction moindre. Bien que la *Loi sur la citoyenneté* ait prévu un certain pouvoir discrétionnaire permettant de renoncer à ces exigences pour des motifs humanitaires, ces motifs ne sont pas bien définis et les dispenses à cet égard sont généralement fondées sur un avis médical. En outre, les dispenses doivent être sollicitées par les demandeurs, mais le processus de dispense n'est pas bien connu et il est difficile de s'y retrouver. Les données ont montré que très peu de dispenses ont été demandées ou accordées pendant la période d'évaluation. Cependant, compte tenu des problèmes relevés, il n'était pas clair si ces chiffres représentaient un niveau approprié de recours à ce mécanisme.

En outre, les frais applicables pour la demande se sont avérés être une difficulté courante, en particulier pour les réfugiés, les familles et les personnes à faible revenu. Le Programme de citoyenneté n'offre actuellement aucune marge de manœuvre à l'égard des frais pour la demande de citoyenneté. La structure des frais est définie dans le *Règlement sur la citoyenneté* et prévoit des tarifs individuels pour les attributions de citoyenneté pour adultes et mineurs.

Dans cet esprit, il est nécessaire de réexaminer les modalités de dispense et la structure des frais afin de s'assurer que des mécanismes suffisants sont en place pour faciliter l'accès équitable à la citoyenneté et pour mieux servir et soutenir les demandeurs potentiels qui pourraient être confrontés à des défis socioéconomiques, ainsi que les familles devant présenter plusieurs demandes entraînant chacune des frais à payer.

Recommandation 1 : IRCC devrait revoir les coûts associés à la demande de citoyenneté et mettre en œuvre une stratégie portant sur la question de l'abordabilité de la citoyenneté pour les demandeurs potentiels confrontés à des défis économiques.

Recommandation 2 : IRCC devrait mettre en œuvre et promouvoir un processus clair et transparent en matière de dispense des exigences liées aux compétences linguistiques et aux connaissances, afin d'assurer un accès et une prise de décision uniformes pour les demandeurs potentiels qui en ont besoin.

L'évaluation a également révélé que les exigences en matière d'admissibilité à la citoyenneté liés à la présence effective, aux compétences linguistiques et aux connaissances sont en grande partie fixés à un niveau approprié. Bien qu'il existe divers outils et méthodes pour appuyer l'évaluation de ces exigences, les constatations étaient mitigées quant à leur efficacité, ce qui met en évidence des défis importants à relever.

L'évaluation a permis de remarquer que même si l'exigence de présence effective est clairement définie, il peut être difficile pour les demandeurs d'en faire la preuve, ainsi que pour les agents d'IRCC d'en faire la vérification, comme ils ne disposent pas d'information sur les entrées et sorties. Pour les compétences linguistiques, on souligne que l'éventail des preuves acceptées est

très large et ne reflète pas toujours les compétences linguistiques réelles du demandeur. Lorsqu'il y a des préoccupations, il peut être difficile pour les agents d'IRCC d'évaluer les compétences linguistiques, car les outils en place sont subjectifs et les agents ne sont pas des évaluateurs officiels. Pour ce qui est des connaissances, on souligne que l'examen et le guide d'étude présentent un niveau de langue supérieur à celui des exigences linguistiques, et qu'il est nécessaire d'avoir plus d'outils et de soutien pour les demandeurs.

Au moment de l'évaluation, l'instauration d'un nouveau programme sur les entrées et les sorties était déjà en cours, lequel devrait régler, à terme, les problèmes liés au suivi et à la vérification de la présence effective. En outre, une nouvelle approche pour les outils d'évaluation des connaissances était en cours d'élaboration, avec un nouveau guide d'étude et des documents à l'appui, mais n'avait pas encore été mise en œuvre au moment de l'évaluation.

Ainsi, même si une stratégie est mise en œuvre pour améliorer les outils et méthodes disponibles en vue d'évaluer la présence effective au Canada, il demeure nécessaire de répondre aux défis restants en ce qui concerne les outils et les méthodes en place pour évaluer les compétences linguistiques et les connaissances.

Recommandation 3 : IRCC devrait revoir le processus de vérification des compétences linguistiques, et mettre en place une stratégie afin de s'assurer que les agents d'IRCC soient bien outillés pour valider les preuves à l'appui, et mieux appuyés pour évaluer les compétences linguistiques, s'il y a lieu.

Recommandation 4 : IRCC devrait mettre à exécution son plan pour établir une nouvelle approche pour l'exigence relative aux connaissances, qui pourrait inclure un guide d'étude révisé et des outils supplémentaires, afin d'améliorer l'accessibilité de l'information requise et d'offrir un meilleur soutien aux demandeurs potentiels qui étudient et se soumettent à l'examen sur les connaissances.

Dans l'ensemble, les résultats d'intégration ont été favorables pour les citoyens naturalisés. L'évaluation a observé que beaucoup ressentent un sentiment d'appartenance envers le Canada, leur province ou leur territoire et leur collectivité. Ils ont des liens sociaux au Canada et font confiance aux institutions canadiennes. De plus, bon nombre d'entre eux affichent de bonnes performances économiques et certains font du bénévolat et participent à des groupes, organisations ou associations.

On a également observé que de nombreux RP, en particulier ceux qui ont l'intention de demander la citoyenneté, ressentent un sentiment d'appartenance, ont des liens sociaux et font confiance aux institutions canadiennes, ce qui suggère que les nouveaux arrivants qui ont un attachement plus fort envers le Canada ont le désir de devenir des Canadiens. De plus, bien qu'une différence de revenus d'emploi ait été constatée entre les RP et les citoyens naturalisés, cette différence n'était pas attribuable à la citoyenneté, mais plutôt aux caractéristiques socio-économiques des personnes qui l'obtiennent, en grande partie les revenus antérieurs et la durée du séjour au Canada.

Des différences entre les RP et les citoyens naturalisés ont également été constatées sur les plans du bénévolat et de l'appartenance à un groupe. Ces caractéristiques se sont avérées être plus répandues parmi les citoyens naturalisés, suivis par les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté, puis finalement par ceux n'ayant pas l'intention de demander la citoyenneté. Les taux de bénévolat et d'appartenance à un groupe variaient également en fonction des caractéristiques socio-économiques.

Ainsi, l'évaluation a mis en évidence les relations entre l'intégration et l'engagement dans la société canadienne, et certaines des dynamiques de prise de décision concernant la citoyenneté. L'obtention de la citoyenneté et l'engagement actif sont au cœur des objectifs du Programme de citoyenneté d'IRCC. Bien que ces objectifs soient généralement considérés comme pertinents et appropriés, le Programme dispose de mécanismes et de ressources limités pour les influencer. À l'heure actuelle, les activités de promotion de la citoyenneté d'IRCC sont en grande partie axées sur les nouveaux arrivants et liées au processus d'attribution de la citoyenneté ou financées par le Programme d'établissement, qui exclut les citoyens de son admissibilité.

Dans cet esprit, il est nécessaire de s'assurer que les objectifs du Ministère en matière de promotion de la citoyenneté sont alignés sur les activités, les mécanismes et les ressources en place pour les atteindre.

Recommandation 5 : IRCC devrait revoir ses objectifs de promotion de la citoyenneté ainsi que les activités, les mécanismes et les ressources connexes disponibles, et devrait élaborer et mettre en place un plan pour mieux soutenir l'atteinte des résultats escomptés.

Évaluation du Programme de citoyenneté : Réponse de la direction et plan d'action (RDPA)

L'évaluation a fait ressortir que la plupart des résidents permanents (RP) deviennent citoyens canadiens. Cependant, le taux d'obtention de la citoyenneté peut varier selon les populations et a diminué chez les immigrants plus récents. Si la plupart des RP finissent par obtenir la citoyenneté, l'accès à celle-ci peut entraîner des défis importants pour certains, surtout au sein des groupes vulnérables.

Par exemple, l'évaluation a révélé qu'il peut être difficile de satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances, en particulier pour les réfugiés et les personnes ayant une faible maîtrise des langues officielles et un niveau d'instruction inférieur. Si la *Loi sur la citoyenneté* prévoit certains pouvoirs discrétionnaires permettant d'accorder une dispense de ces exigences pour des motifs humanitaires, ceux-ci sont mal définis, et les dispenses à cet égard sont généralement fondées sur un avis médical. En outre, les dispenses doivent être sollicitées par les demandeurs, mais le processus de dispense n'est pas bien connu et il est difficile de s'y retrouver. Très peu de dispenses ont été demandées ou accordées pendant la période d'évaluation, mais il n'était pas clair si ces chiffres représentaient un niveau approprié de recours à ce mécanisme. En outre, les frais exigés pour les demandes constituent un problème courant, surtout pour les réfugiés, les familles et les personnes à faible revenu. Le Programme de citoyenneté n'offre actuellement aucune marge de manœuvre à l'égard des frais pour la demande de citoyenneté.

Dans cet esprit, il est nécessaire de réexaminer les modalités de dispense et la structure des frais afin de s'assurer que des mécanismes suffisants sont en place pour faciliter l'accès équitable à la citoyenneté et pour mieux servir et soutenir les demandeurs potentiels qui pourraient être confrontés à des problèmes socioéconomiques, ainsi que les familles devant présenter plusieurs demandes, entraînant chacune des frais à payer.

Recommandation 1

IRCC devrait revoir les coûts associés à la demande de citoyenneté et mettre en œuvre une stratégie portant sur la question de l'abordabilité de la citoyenneté pour les demandeurs potentiels confrontés à des défis économiques.

Réponse

IRCC accepte cette recommandation.

Si les coûts rattachés à la demande de citoyenneté au Canada demeurent concurrentiels par rapport à ceux d'autres pays comparables, la citoyenneté se doit d'être accessible de manière équitable à tous les résidents permanents admissibles afin de favoriser leur pleine participation à la société canadienne en tant que citoyens actifs.

Outre les frais de demande, il est possible que certaines personnes doivent assumer des frais indirects; des recherches récentes indiquent que l'obtention de preuves linguistiques et de services de traduction exerce une incidence supplémentaire sur l'abordabilité et, finalement, la décision d'investir dans la naturalisation, surtout pour les familles.

Mesures

Mesure 1a : Dans le cadre de l'examen des coûts rattachés à la demande de citoyenneté d'IRCC, présenter au Comité exécutif un plan portant sur l'abordabilité.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : Stratégie financière, DGOPCP, DGPRO, DGP, RC, DGEC et RN.
- Date d'échéance : T2, 2020-2021

Mesure 1b : Mettre de l'avant un plan visant à offrir la possibilité de réaliser gratuitement ou à peu de frais un test linguistique propre à la citoyenneté, fondé sur les niveaux de compétence linguistique canadiens et l'ajouter à la liste des éléments de preuve acceptables.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : RE, DGPEI, DGOPCP.
- Date d'échéance : T4, 2021-2022

Recommandation 2

IRCC devrait mettre en œuvre et promouvoir un processus clair et transparent en matière de dispense des exigences liées aux compétences linguistiques et aux connaissances, afin d'assurer un accès et une prise de décision uniformes pour les demandeurs potentiels qui en ont besoin.

Réponse

IRCC accepte cette recommandation.

L'obtention de la citoyenneté canadienne est importante, surtout pour des réfugiés, afin de leur permettre de s'intégrer pleinement à la société canadienne et d'y contribuer.

La grande majorité des demandeurs d'une dispense sont des réfugiés. En effet, entre 2015 et 2018, 58 % de toutes les décisions relatives à une dispense ayant trait aux connaissances et 64 % de celles qui s'appliquaient à une dispense concernant la langue ont été rendues en réponse à des demandes présentées par des adultes admis au Canada à titre de réfugiés.

C'est en 1977 que le paragraphe 5(3) sur les dispositions relatives à la dispense a été intégré pour la première fois dans la *Loi sur la citoyenneté*. À l'époque, le Parlement croyait qu'une telle disposition était nécessaire afin de traiter équitablement les cas nécessitant des décisions fondées sur la générosité ou des circonstances d'ordre humanitaire.

Un accès équitable à la citoyenneté est essentiel afin d'assurer la cohésion sociale. Souffrir d'une maladie mentale, comme le trouble de stress post-traumatique, ou ne pas avoir eu la chance de faire des études dans son pays d'origine ne devrait pas constituer un obstacle à l'obtention de la citoyenneté canadienne. De plus, une décision défavorable à l'égard d'une dispense ne devrait pas entraîner automatiquement un refus. Les clients devraient se voir offrir la possibilité de poursuivre leurs démarches aux fins de leur naturalisation.

Mesure 2a : Procéder à une mise à jour du formulaire de demande de citoyenneté et du contenu Web afin de s'assurer que les clients ont accès à l'information relative aux dispenses du paragraphe 5(3) de la loi avant de présenter une demande et qu'ils peuvent signaler leur intention de présenter une demande dans le formulaire prévu à cet effet, et ce, avant de subir l'examen sur les connaissances.

- Responsabilité : Responsable, DGOPCP. Soutien : Communications, RN, RC, DGEC et DGC.
- Date d'échéance : T4, 2020-2021

Mesure 2b : Modifier les documents d'orientation relatifs aux dispenses et fournir de la formation nécessaire aux agents de la citoyenneté.

- Responsabilité : Responsable, DGOPCP. Soutien : DGC, RC et RN.
- Date d'échéance : T4, 2020-2021

Si l'évaluation a révélé que les exigences en matière d'admissibilité à la citoyenneté liés à la présence effective, aux compétences linguistiques et aux connaissances sont fixés à un niveau approprié, les constatations étaient mitigées quant à l'efficacité des outils et des méthodes en place pour appuyer l'évaluation de ces exigences. En ce qui concerne l'évaluation des compétences linguistiques, l'éventail des preuves acceptées est très large, et les preuves que les demandeurs fournissent ne reflètent pas toujours leurs capacités réelles. Si les agents d'IRCC disposent d'outils qui leur permettent d'évaluer les compétences linguistiques lorsqu'ils ont des préoccupations à cet égard, ceux-ci sont subjectifs et les agents ne sont pas des évaluateurs officiels. Pour ce qui est de l'exigence relative aux connaissances, l'évaluation a montré que l'examen et le guide d'étude présentent un niveau linguistique supérieur à celui des exigences linguistiques et qu'il est nécessaire d'avoir plus d'outils et de soutien pour les demandeurs.

Des progrès ont été réalisés afin de relever ces défis au moyen de l'élaboration d'une nouvelle approche concernant les outils d'évaluation des connaissances, d'un nouveau guide d'étude et de nouveaux documents d'appui mais, au moment de l'évaluation, aucune nouvelle approche n'avait été mise en œuvre. Par conséquent, il est nécessaire de relever les défis qui demeurent en ce qui concerne les outils et les méthodes actuels visant à évaluer les compétences linguistiques et les connaissances.

Recommandation 3

IRCC devrait revoir le processus de vérification des compétences linguistiques et mettre en place une stratégie afin de s'assurer que les agents d'IRCC soient bien outillés pour valider les preuves à l'appui et mieux appuyés pour évaluer les compétences linguistiques, s'il y a lieu.

Réponse

IRCC accepte cette recommandation.

La liste des preuves de compétences linguistiques acceptables s'est considérablement allongée depuis que le Ministère a pris la décision opérationnelle de confirmer la langue dans les règlements et d'accepter toutes les « autres preuves » de compétences linguistiques.

Les outils en place sont subjectifs, et les agents ne sont pas pleinement formés dans le domaine de l'évaluation linguistique. De cette situation est né le besoin de simplifier le processus pour les demandeurs et les agents de la citoyenneté.

Si un agent n'est pas convaincu que le client satisfait aux exigences linguistiques, au lieu de procéder lui-même à l'évaluation, il demanderait au client d'être évalué par l'un des partenaires d'IRCC (voir la recommandation 1b). Les agents seront plus à l'aise de demander un deuxième avis si celui-ci est peu coûteux et mené par des experts, ce qui renforcera l'intégrité du programme. Il mettra également les clients en contact avec les fournisseurs de services d'IRCC, en leur offrant le soutien dont ils pourraient avoir besoin pour satisfaire aux exigences linguistiques.

Mesure 3a : Ajouter à la liste des preuves acceptables une preuve de compétences linguistiques gratuite ou à faible coût, telle que proposée dans le cadre de la recommandation 1b.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : RE, DGPEI, DGOPCP, RC et RN.
- Date d'échéance : T4, 2022-2023

Mesure 3b : Remplacer l'outil d'évaluation linguistique actuellement utilisé par les agents de la citoyenneté par une méthode qui demeure à déterminer, conformément à la recommandation 1b.

- Responsabilité : Responsable, DPC. Soutien : RE, DGPEI, DGOPCP, RC et RN.
- Date d'échéance : T4, 2022-2023

Recommandation 4

IRCC devrait mettre à exécution son plan pour établir une nouvelle approche pour l'exigence relative aux connaissances, qui pourrait inclure un guide d'étude révisé et des outils supplémentaires afin d'améliorer l'accessibilité de l'information requise et d'offrir un meilleur soutien aux demandeurs potentiels qui étudient et se soumettent à l'examen sur les connaissances.

Réponse

IRCC accepte cette recommandation.

Le guide de la citoyenneté est la principale ressource d'apprentissage dont se servent les nouveaux arrivants afin de comprendre les rôles et les responsabilités rattachés à la citoyenneté. Bien qu'il cible principalement les nouveaux arrivants, ce guide est aussi largement utilisé par les Canadiens dans les établissements d'enseignement, les bibliothèques et les organisations communautaires.

Le gouvernement a mené des consultations pour réviser le guide de la citoyenneté et :

- répondre à l'appel à l'action n° 93 de la Commission de vérité et réconciliation afin de tenir compte plus fidèlement de l'histoire et des points de vue des Autochtones;
- mettre en valeur la diversité culturelle du Canada et présenter l'évolution sociale des droits et des libertés civiques afin de renforcer davantage les droits et les responsabilités rattachés à la citoyenneté;
- améliorer l'accessibilité pour les demandeurs de la citoyenneté grâce au guide et à d'autres outils d'étude.

Afin de faciliter l'apprentissage du guide, de nouveaux outils d'étude sont prévus pour améliorer la compréhension et la connaissance du contenu clé, y compris à l'appui d'un guide révisé. Ces outils d'étude amélioreront l'accessibilité en soutenant les apprenants de langue seconde et les différents styles d'apprentissage, que ce soit à leur domicile ou dans une salle de classe.

Pour finaliser les nouveaux outils d'étude, d'autres consultations et des directives du gouvernement seront nécessaires, et les délais pourraient être touchés par la situation liée à la pandémie de COVID-19.

Mesure 4a : Mettre au point de nouveaux outils d'étude pour les apprenants et les formateurs, y compris à l'appui d'un guide de la citoyenneté révisé.

- Responsabilité : Responsables, DGC et Communications. Soutien : DGOPCP, RN et RH (apprentissage).
- Date d'échéance : T2, 2021-2022

Mesure 4b : Mener un examen de la politique relative aux exigences en matière de connaissances afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir des méthodes favorisant une évaluation équitable pour tous les clients.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : DGEC.
- Date d'échéance : T4, 2021-2022

Mesure 4c : Revoir et mettre à jour les directives, les produits de communication et la formation destinés aux agents, une fois les nouveaux outils en place.

- Responsabilité : Responsable, DGOPCP. Soutien : DPC, RN, DGEC et Communications.
- Date d'échéance : T4, 2021-2022

L'obtention de la citoyenneté et l'engagement actif sont au cœur des objectifs du Programme de citoyenneté d'IRCC, mais celui-ci dispose de bien peu de mécanismes et de ressources pour les réaliser. À l'heure actuelle, les activités de promotion de la citoyenneté d'IRCC sont en grande partie axées sur les nouveaux arrivants et liées au processus d'attribution de la citoyenneté ou financées par le Programme d'établissement, qui exclut les citoyens de son admissibilité. Dans cet esprit, il est nécessaire de s'assurer que les objectifs du Ministère en matière de promotion de la citoyenneté sont alignés sur les activités, les mécanismes et les ressources en place pour les atteindre.

Recommandation 5

IRCC devrait revoir ses objectifs de promotion de la citoyenneté ainsi que les activités, les mécanismes et les ressources connexes disponibles, et devrait élaborer et mettre en place un plan pour mieux soutenir l'atteinte des résultats escomptés.

Réponse

IRCC accepte cette recommandation.

IRCC reconnaît que le Programme de citoyenneté pourrait élargir sa portée à tous les Canadiens.

La mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'égard d'une citoyenneté active à l'intention de tous les Canadiens permettrait d'expliquer à tous les résidents canadiens, quel que soit leur statut d'immigration, comment ils peuvent découvrir et interpréter leurs droits et responsabilités en tant que citoyens canadiens et s'engager activement au sein de leur collectivité, ainsi que dans le cadre de la démocratie et de la société canadiennes, de façon plus générale.

Au cours de la dernière année, IRCC a entièrement évalué sa stratégie de promotion précédente et cerné les possibilités d'amélioration. S'appuyant sur ces connaissances, le Ministère a élaboré un nouveau plan stratégique de promotion de la citoyenneté pour 2019 à 2022. Pendant cette période, les activités promotionnelles porteront sur la diffusion des principaux renseignements liés au processus de naturalisation des immigrants, ainsi que sur des activités qui aideront les Canadiens à bâtir ensemble un pays inclusif et solidaire, grâce à une citoyenneté engagée.

Le Profil d'information sur le rendement (PIR) du Programme de citoyenneté a déjà été mis à jour afin d'axer les efforts du Ministère pour faire en sorte que la citoyenneté canadienne soit rattachée à une grande valeur et qu'elle donne lieu à un engagement actif. Les résultats escomptés seront mesurés et évalués en effectuant un suivi des statistiques sur les dons, le bénévolat et la participation officiels, ainsi que d'autres actions, engagements et réalisations non officiels ou communautaires.

Mesure 5a : Présenter au Comité exécutif un plan visant à promouvoir une citoyenneté active aux nouveaux arrivants et à tous les Canadiens.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : DGOPCP, RE et Communications.
- Date d'échéance : T2, 2020-2021

Mesure 5b : Présenter au Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE) le nouveau Profil d'information sur le rendement du Programme de citoyenneté pour approbation, lequel fait de la citoyenneté active un résultat final officiel du Programme.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : DGOPCP.
- Date d'échéance : T4, 2020-21

Mesure 5c : Poursuivre la mise en œuvre du plan de promotion de la citoyenneté pluriannuel et multidimensionnel pour 2019 à 2022 afin de communiquer l'importance et la valeur d'une citoyenneté active à tous les résidents du Canada.

- Responsabilité : Responsable, DGC. Soutien : Communications et DGOPCP.
- Date d'échéance : T3, 2021-2022

1. Introduction

1.1. But de l'évaluation

Le but de cette évaluation était de déterminer le rendement du Programme de citoyenneté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), en mettant l'accent sur le secteur d'activités liées à l'attribution de la citoyenneté et à la gestion du programme. L'évaluation satisfaisait ainsi aux exigences précisées dans la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor de 2016. Les besoins et la portée de cette évaluation ont été confirmés au cours des consultations menées dans le cadre du Plan d'évaluation du Ministère, en 2018-2019.

1.2. Description du programme

Le Programme de citoyenneté veille à l'application de la législation en matière de citoyenneté canadienne¹ et fait la promotion des droits et des responsabilités que confère la citoyenneté canadienne. Son travail a des répercussions sur les nouveaux arrivants qui souhaitent devenir citoyens et sur les Canadiens actuels. Plus largement, le Programme de citoyenneté comprend trois composantes : 1) la sensibilisation à la citoyenneté; 2) l'acquisition, la confirmation et la révocation de la citoyenneté; ainsi que 3) les fonctions de gestion du programme.

1. **La composante de la « sensibilisation à la citoyenneté »** vise à améliorer la connaissance des responsabilités et des avantages conférés par la citoyenneté canadienne et à en accroître la valeur perçue. C'est dans le cadre du volet sur la sensibilisation à la citoyenneté qu'on tente de trouver des moyens d'encourager les résidents permanents admissibles à demander la citoyenneté canadienne. En outre, la sensibilisation à la citoyenneté comprend la création et la gestion de documents d'étude pour l'examen sur les connaissances, les cérémonies de citoyenneté, les événements et les projets spéciaux, les efforts de sensibilisation et les activités des organisations partenaires².
2. **La composante de « l'acquisition, la confirmation et la révocation de la citoyenneté »** comprend le traitement des demandes d'attribution, les preuves, les renoncements et les reprises de citoyenneté, ainsi que les révocations et les rappels. Ces fonctions servent à protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne et à permettre aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ainsi qu'une preuve de celle-ci.
3. **La fonction de gestion du programme** comporte deux principaux volets d'activités : 1) l'établissement de l'orientation et de la planification du Programme de citoyenneté, ainsi que le suivi et les rapports sur les priorités, les plans, la recherche, les politiques stratégiques, le rendement, l'évaluation et les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor; et 2) la facilitation de la prestation du programme au moyen d'initiatives législatives et réglementaires, de politiques opérationnelles, de conseils, d'interprétations et de recommandations, d'orientation sur les procédures, de formation et d'outils.

¹ La loi applicable est la *Loi sur la citoyenneté* et les deux règlements sur la citoyenneté pris en vertu de cette loi.

² L'Institut pour la citoyenneté canadienne et Historica Canada ont été les deux principales organisations partenaires dans le cadre du Programme de citoyenneté en ce qui a trait à la sensibilisation de la citoyenneté pendant la période de production des rapports de l'évaluation.

Afin d'obtenir la citoyenneté canadienne, les demandeurs doivent d'abord satisfaire aux exigences, remplir et présenter une demande et participer à une cérémonie où ils prêteront le serment de citoyenneté devant un juge de la citoyenneté. Les demandeurs paient des frais pour la demande de citoyenneté (100 \$ pour un mineur, et 530 \$ pour un adulte), et ceux qui sont âgés de 18 ans et plus paient un droit exigible pour la citoyenneté de 100 \$. Les citoyens naturalisés se voient conférer un statut juridique au pays et obtiennent des droits, à savoir le droit de voter, d'occuper une charge publique et de demeurer au Canada. Pour plusieurs, la citoyenneté représente une étape importante de leur intégration.

1.3. Gouvernance

La responsabilité et la gestion du Programme de citoyenneté sont réparties au sein de différentes directions générales d'IRCC, notamment la Direction générale de la citoyenneté, au sein du **Secteur des politiques stratégiques et de programmes (SPSP)**, et la Direction générale de l'orientation des programmes de citoyenneté et de passeport, le Réseau centralisé et le Réseau national et la Direction générale du règlement des cas, au sein du **Secteur des opérations**. Globalement, le SPSP est responsable de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et du fait de lier les politiques stratégiques aux politiques et à la conception de programmes; alors que le Secteur des opérations est responsable de toutes les activités de prestation des programmes du Ministère. Les principales responsabilités liées au Programme de citoyenneté des directions générales au sein de ces secteurs figurent ci-dessous.

- **La Direction générale de la citoyenneté** fournit des conseils stratégiques au ministre à l'égard des lois qui s'appliquent à la citoyenneté et elle planifie et soutient l'adoption et la mise en œuvre de modifications législatives et réglementaires pour le Programme de la citoyenneté. Elle offre une interprétation et une orientation politiques et mène des recherches et des analyses sur des sujets rattachés à la citoyenneté. Elle fournit, de plus, des conseils stratégiques relativement à des questions se rapportant au Programme de citoyenneté, à la préparation pour la citoyenneté, aux connaissances en la matière et aux consultants en citoyenneté. La Direction générale de la citoyenneté dirige l'élaboration des politiques qui s'appliquent à l'attribution de la citoyenneté, aux exigences liées à la connaissance du Canada et aux compétences linguistiques, au serment de citoyenneté et aux activités de sensibilisation à l'égard de la citoyenneté, y compris la gestion du contenu et de l'intégrité du guide d'étude, de l'examen pour la citoyenneté et d'autres ressources éducatives. Elle est également responsable de la coordination des programmes et de la mobilisation des intervenants et du public.
- **La Direction générale de l'orientation des programmes de citoyenneté et de passeport (DGOPCP)** héberge le bureau du greffier de la citoyenneté canadienne, qui est le délégué du ministre pour les dérogations, les rappels, la formation, ainsi que la délégation de pouvoirs aux décideurs et aux présidents. Elle a également la responsabilité générale des questions liées aux juges de la citoyenneté, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Ceux-ci doivent rendre certaines décisions relatives à l'attribution de la citoyenneté et sont responsables de l'administration du serment et de certaines activités promotionnelles. La DGOPCP coordonne l'exécution du Programme de citoyenneté dans l'ensemble du réseau de prestation de services et représente l'autorité fonctionnelle en matière de traitement des demandes de citoyenneté à l'Administration centrale (AC), dans les réseaux de prestation de services (Réseau national et Réseau centralisé) et auprès des partenaires externes (comme Affaires mondiales Canada et Élections Canada). Elle assure également une fonction de liaison avec les groupes chargés des

politiques et des communications au sein d'IRCC et élabore le contenu des sites Web, des formulaires, des outils et de la correspondance liés à la citoyenneté et utilisés dans le cadre du traitement des demandes de citoyenneté. Finalement, la DGOPCP est chargée de concevoir les améliorations au programme et de diriger la transformation des processus d'attribution de la citoyenneté et de demandes de preuve afin d'améliorer le service à la clientèle, d'accroître l'efficacité du traitement et d'assurer l'intégrité du programme.

- **Le Réseau centralisé (RC)** supervise le Centre de traitement des demandes de Sydney, en Nouvelle-Écosse (CTD-Sydney), où toutes les demandes, les attributions, les preuves, les recherches, les renoncations et les reprises sont reçues et triées. Le CTD-Sydney rend également des décisions sur les preuves de citoyenneté, les recherches de dossiers, les renoncations et les reprises, ainsi que sur certaines demandes d'attributions³, en plus d'archiver les dossiers de citoyenneté.
- **Le Réseau national (RN)** est responsable de la mise en œuvre du Programme de citoyenneté à l'échelle du Canada. Les fonctionnaires des bureaux locaux d'IRCC réalisent le processus d'attribution des demandes de citoyenneté, y compris l'évaluation de l'admissibilité des demandeurs, les interdictions d'obtenir la citoyenneté et la détermination de la satisfaction par les demandeurs des exigences en matière de connaissances et de compétences linguistiques ou de leur admissibilité à une dispense de ces exigences. Les agents et les fonctionnaires du RN rendent les décisions définitives sur les demandes de citoyenneté, administrent et surveillent l'examen sur les connaissances en matière de citoyenneté et sont responsables de l'organisation et de la tenue des cérémonies de citoyenneté.
- **La Direction générale du règlement des cas (DGRC)** offre des orientations fonctionnelles au RC et au RN et assure la gestion des cas de citoyenneté complexes et/ou très médiatisés et rend des décisions sur l'attribution discrétionnaire de la citoyenneté. Elle traite les demandes urgentes d'attribution de la citoyenneté des partenaires, procède à des vérifications du statut pour les bureaux locaux, traite les cas complexes en matière de preuve et de reprise de la citoyenneté transmis par le CTD-Sydney, ainsi que les rappels effectués par le greffier de la citoyenneté canadienne. La DGRC mène également des enquêtes au sujet des cas de révocation de la citoyenneté dont elle assume la gestion et voit à l'administration de tous les litiges découlant de l'application de la *Loi sur la citoyenneté*.

En outre, le soutien du programme est assuré par la Direction générale de la planification et du rendement des opérations (DGPRO) en ce qui a trait aux statistiques et aux rapports opérationnels.

1.4. Résultats escomptés du Programme de citoyenneté

Le Programme de citoyenneté comporte trois résultats immédiats :

1. les nouveaux arrivants et les Canadiens sont au courant des responsabilités et des privilèges associés à la citoyenneté canadienne;
2. les nouveaux arrivants au Canada veulent devenir des citoyens;
3. l'intégrité de la citoyenneté canadienne est protégée par un cadre de traitement et de politiques solide.

³ Par exemple, les demandes d'enfants de moins de 18 ans ayant un parent canadien, ainsi que les enfants de moins de 14 ans sans parent canadien.

Ceux-ci devraient contribuer à l'atteinte des trois résultats intermédiaires ci-dessous :

1. la citoyenneté canadienne implique un engagement actif, et est un statut valorisé;
2. la citoyenneté est accessible à toutes les personnes qui satisfont aux exigences en matière d'admissibilité, y compris les groupes vulnérables;
3. les normes de service à la clientèle sont prédéfinies et maintenues.

Plus généralement, on prévoit que les résultats du Programme de citoyenneté contribueront à l'atteinte du résultat ministériel selon lequel les résidents permanents admissibles deviennent des citoyens canadiens, au titre de la Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports du Cadre ministériel des résultats⁴.

1.5. Ressources

Entre 2013-2014 et 2018-2019, les dépenses du Programme de citoyenneté ont connu des fluctuations, atteignant un maximum d'environ 182 millions de dollars, en 2014-2015, et un minimum d'environ 129 millions de dollars, en 2016-2017. En moyenne, les dépenses au cours d'un exercice s'élèvent à environ 153 millions de dollars. Pendant ces six années, la plupart des dépenses (83 %) ont été affectées au secteur d'activités lié à l'attribution de la citoyenneté.

Tableau 1 : Dépenses totales d'IRCC par secteur d'activités lié au Programme de citoyenneté (2013-2014 à 2018-2019)

Secteur d'activités	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019
Attributions	126 287 370	159 691 068	132 578 981	103 582 996	112 054 348	129 598 590
Preuves	17 300 260	16 281 915	18 164 510	18 999 051	23 317 961	23 530 355
Recherche dans les dossiers	767 347	703 336	1 191 252	957 662	467 106	638 460
Renoncations	386 090	562 442	793 329	614 158	140 946	396 570
Réintégrations	247 792	535 253	885 726	652 016	55 296	70 607
Révocations	2 768 733	4 027 641	5 400 036	4 159 573	5 844 370	4 200 771
TOTAL	147 757 592	181 801 655	159 013 835	128 965 456	141 880 028	158 435 353

Remarque : Les dépenses comprennent les coûts associés à la prestation du programme, aux services internes et aux processus d'autres ministères fédéraux.

Source : *Modèle de gestion des coûts d'IRCC*

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a également fluctué pendant cette période, la plupart étant affectés au secteur d'activités de l'attribution. En 2018-2019, environ 1 098 ETP soutenaient le Programme de citoyenneté⁵; parmi ceux-ci, 83,9 % travaillaient en appui au secteur d'activités lié à l'attribution de la citoyenneté.

⁴ Les résultats escomptés du Programme de citoyenneté reflètent ceux décrits dans le Profil d'information sur le rendement (PIR) du Programme de citoyenneté, achevé en 2017. En 2019, au cours de l'évaluation, le PIR du Programme de citoyenneté a été mis à jour, et certains changements ont été apportés aux résultats escomptés.

⁵ Le total des ETP comprend ceux qui soutiennent la gestion et la prestation du programme, ainsi que les services internes.

2. Méthode

2.1. Portée et orientation de l'évaluation

L'évaluation du programme de citoyenneté couvrait la période suivant la dernière évaluation⁶ et se concentrait sur les années 2013 à 2018, en plus de tenir compte des années précédentes pour assurer une meilleure compréhension des répercussions découlant des changements stratégiques, des tendances en matière d'obtention et de l'évolution du programme sur une longue période.

L'évaluation était surtout axée sur la composante de « l'acquisition de la citoyenneté » (c'est-à-dire l'attribution) du programme. Elle a ainsi permis d'examiner l'obtention de la citoyenneté par les nouveaux arrivants au Canada, y compris les facteurs qui peuvent influencer sur leur décision de demander la citoyenneté et les défis ou obstacles potentiels pour les groupes de nouveaux arrivants vulnérables. L'efficacité des critères d'admissibilité du programme, en ce qui concerne la présence effective, les compétences linguistiques et la connaissance du Canada, a également été évaluée, et on a examiné les résultats de l'intégration des citoyens naturalisés.

La conception et la mise en œuvre du Programme de citoyenneté, ainsi que la coordination entre les partenaires ont également été considérées comme des objectifs secondaires de l'évaluation.

Le traitement des demandes, l'intégrité du programme, les révocations, la sensibilisation à la citoyenneté et les confirmations de citoyenneté (c'est-à-dire les preuves) n'étaient pas abordés par la présente évaluation.

2.2. Questions de l'évaluation

1. Dans quelle mesure les résidents permanents admissibles demandent-ils et obtiennent-ils la citoyenneté canadienne⁷?
2. Dans quelle mesure les exigences liées à la présence effective, aux compétences linguistiques et aux connaissances :
 - a) contribuent-elles efficacement à la participation au programme⁸?
 - b) sont-elles efficacement évaluées par IRCC?
3. Dans quelle mesure les citoyens naturalisés sont-ils activement engagés et participent-ils à la société canadienne?
4. Dans quelle mesure le programme est-il efficacement conçu et coordonné au sein des partenaires du programme?

2.3. Méthodes de collecte de données

De multiples secteurs d'activités ont été mis à contribution afin de recueillir des données qualitatives et quantitatives en fonction d'une vaste gamme de points de vue, notamment : des responsables (à divers niveaux) de la gestion et de la prestation de programmes d'IRCC, des juges de la citoyenneté, des résidents permanents (RP) et des citoyens naturalisés, ainsi que d'autres intervenants externes. Les méthodes d'évaluation comprenaient :

- **Examen de documents :** Les documents pertinents ont fait l'objet d'une révision pour recueillir des renseignements généraux au sujet du Programme de citoyenneté afin de mettre

⁶ Une évaluation du programme de sensibilisation à la citoyenneté a été effectuée en 2013, et elle se concentrait principalement sur la période se situant entre 2007-2008 et 2011-2012. Consulter le lien www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programme-sensibilisation-citoyennete/constatations.html.

⁷ Cela comprend différents facteurs (sociaux, juridiques, économiques, opérationnels ou autres) ayant une incidence sur l'accès des RP à la citoyenneté et leur souhait d'en faire la demande.

⁸ Cela comprend les incidences préliminaires des changements législatifs et réglementaires.

en contexte les conclusions et d'évaluer le rendement du programme. Ces documents comprenaient notamment des lois et des règlements sur la citoyenneté, des documents internes liés aux politiques, à la gestion et aux orientations du programme, ainsi que des recherches sur la citoyenneté, notamment des travaux reposant sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) et du recensement canadien et sur les conclusions du Sondage sur les résultats en matière d'établissement des nouveaux arrivants⁹ d'IRCC.

- **Entrevues avec des informateurs clés** : On a mené 48 entrevues auxquelles ont participé environ 86 informateurs clés. Les entrevues ont été principalement effectuées avec des représentants d'IRCC des secteurs des politiques et des opérations, des représentants de Patrimoine Canadien et de l'Institut pour la citoyenneté canadienne et des fournisseurs de services (FS) dans le domaine de l'établissement, ainsi qu'avec un chercheur du domaine de la citoyenneté.
- **Sondage auprès des résidents permanents et des citoyens naturalisés** : Un sondage en ligne a été envoyé à un groupe composé de 47 575 RP et de 55 567 citoyens naturalisés (au 31 décembre 2018) ayant une adresse électronique valide, qui ont été admis au Canada entre 2006 et 2015 et âgés de 18 ans et plus en date du 1^{er} avril 2019. Le sondage pouvait être réalisé dans les deux langues officielles du Canada, en chinois, en arabe, en espagnol, en persan et en ourdou. Ainsi, 5 725 RP et 6 993 citoyens naturalisés ont répondu au sondage, pour des taux de réponse de 12 % et de 12,6 %, respectivement¹⁰. Les réponses ont ensuite été modifiées pour ceux qui ont obtenu leur citoyenneté en 2019, puis pondérées pour être représentatives des populations cibles de RP et de citoyens naturalisés¹¹. Après avoir apporté ces ajustements, on comptait 4956 répondants parmi les RP et 7762 parmi les citoyens naturalisés¹².
- **Groupes de discussion composés de RP** : Cent dix RP clients de quatre FS offrant des services dans quatre provinces (Colombie-Britannique, Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse) ont participé à 16 groupes de discussion (4 groupes de discussion par FS). Des participants, 70 % étaient des femmes, 30 % avaient déjà demandé leur citoyenneté et 89 % avaient l'intention de la demander. Les participants ont indiqué 36 pays de naissance différents.
- **Analyse des données administratives** : Les données administratives liées aux demandes de RP et de citoyens du Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC ont été utilisées afin de dresser un profil des citoyens naturalisés et d'examiner l'obtention de la citoyenneté par les RP (ceux qui avaient demandé et obtenu la citoyenneté) au cours de la période d'évaluation. Les données sur les salaires et les traitements figurant sur les feuillets T4 ont également été analysées afin d'examiner les résultats économiques des citoyens naturalisés par rapport à ceux des RP.

⁹ Le sondage d'IRCC mené auprès des nouveaux arrivants est effectué en ligne chaque année et permet d'obtenir des données sur le rendement et les résultats des programmes d'établissement et de réinstallation. Les résultats présentés dans le rapport de l'évaluation émanent de la première et de la deuxième vague de ce sondage, effectué en 2018 et 2019. Les répondants étaient des nouveaux arrivants âgés de 18 ans ou plus admis au Canada en tant que RP, entre 2011 et 2018. Au total, 120 897 personnes ont répondu à ce sondage, ce qui comprend 96 465 RP et 24 432 citoyens. Le statut de citoyen a été déclaré volontairement dans ce sondage.

¹⁰ La marge d'erreur de ce sondage était de $\pm 1,29$ % pour la population de RP et de $\pm 1,17$ % pour la population de citoyens naturalisés, avec un coefficient de confiance de 95 %.

¹¹ Les réponses des participants ont été pondérées afin d'être représentatives des principales caractéristiques sociodémographiques : le sexe, l'âge (en date du 1^{er} avril 2019), la catégorie d'immigration, la connaissance des langues officielles à l'admission et le niveau d'études à l'admission.

¹² Plus de détails sur le sondage auprès des citoyens naturalisés et des RP se trouvent à l'annexe A.

2.4. Limites et considérations

On a prévu l'intégration de sources de données qualitatives et quantitatives lors de la conception de l'évaluation afin de parvenir par recoupement à des conclusions communes et intégrées.

Dans l'ensemble, les différentes sources de données étaient complémentaires et ont permis de réduire les lacunes en matière d'information. Les stratégies d'atténuation et la triangulation des constatations ont été jugées suffisantes pour garantir la fiabilité des conclusions et le fait qu'elles peuvent être utilisées avec confiance.

- Dans le SMGC, les données administratives sur la citoyenneté n'étaient disponibles que pour les dernières années. La composante de la citoyenneté du SMGC a été mise en place pour la première fois en septembre 2004 (anciennes données), et un nouveau module sur la citoyenneté a été mis en place en novembre 2014 (nouvelles données). Les différences entre ces deux modules ont empêché de réaliser une cartographie complète des données en vue de l'évaluation. Afin d'atténuer ce problème, les anciennes données ont été intégrées, dans la mesure du possible, et des recherches fondées sur le recensement ont été utilisées pour compléter les analyses des données administratives.
- IRCC a eu recours à des FS aux nouveaux arrivants afin de recruter les RP qui ont participé aux groupes de discussion. Cette méthode d'échantillonnage a eu pour effet de créer un biais potentiel dans les résultats; en effet, des différences peuvent exister entre les nouveaux arrivants qui reçoivent des services d'établissement et ceux qui n'en reçoivent pas. Pour atténuer ce problème, les résultats de l'enquête auprès des citoyens naturalisés et des RP, fondés sur un échantillon représentatif des deux populations, ont été utilisés afin de compléter cette recherche qualitative.

3. Profil des citoyens naturalisés, des demandeurs et des non-demandeurs de la citoyenneté

Le profil présente certaines caractéristiques des RP admis au Canada entre 2005 et 2015, selon leur statut de citoyenneté au 31 décembre 2018, à partir des données du SMGC¹³. Au total, 2 826 300 RP ont été admis au Canada entre 2005 et 2015. Au 31 décembre 2018, 1 415 480 d'entre eux étaient des citoyens naturalisés, 204 025 avaient demandé la citoyenneté (demandeurs¹⁴), et 1 206 795 ne l'avaient pas demandée (non-demandeurs).

Le groupe des citoyens naturalisés, des demandeurs et des non-demandeurs de la citoyenneté comporte une composition similaire à celle de l'ensemble de la population admise entre 2005 et 2015 en ce qui concerne le sexe. Toutefois, de légères différences ont été observées en ce qui a trait aux catégories d'immigration et aux pays d'origine.

Tableau 2 : Profil selon le sexe, la catégorie d'immigration et le pays de naissance (OCDE), selon le statut de citoyenneté (tous âges)

Caractéristiques du profil, admissions de 2005 à 2015	Citoyens naturalisés	Demandeurs	Non-demandeurs	Ensemble de la population
Masculin	48 %	48 %	49 %	48 %
Féminin	52 %	52 %	51 %	52 %
Catégorie de l'immigration économique	63 %	58 %	58 %	61 %
Catégorie du regroupement familial	22 %	25 %	33 %	27 %
Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées	12 %	16 %	7 %	10 %
Autres catégories de l'immigration	2 %	2 %	1 %	2 %
Pays de naissance (membres de l'OCDE*)	13 %	11 %	20 %	16 %
Pays de naissance (non membres de l'OCDE)	87 %	89 %	80 %	84 %

*Voir l'annexe B pour obtenir la liste des pays membres de l'OCDE.

Source : SMGC

Les cinq pays de naissance les plus fréquents étaient les mêmes pour les citoyens naturalisés et les demandeurs de la citoyenneté, bien qu'ils aient été classés différemment. Pour les non-demandeurs, les pays classés en quatrième et en cinquième positions étaient différents.

Tableau 3 : Cinq principaux pays de naissance selon le statut de citoyenneté (tous âges)

Citoyens naturalisés	%	Demandeurs	%	Non-demandeurs	%
Philippines	12 %	Inde	13 %	Chine	17 %
Inde	11 %	Philippines	10 %	Inde	15 %
Chine	8 %	Chine	8 %	Philippines	12 %
Pakistan	5 %	Iran	5 %	États-Unis	4 %
Iran	4 %	Pakistan	5 %	Royaume-Uni	3 %

Source : SMGC

¹³ Le choix de l'année (2015) en ce qui concerne les RP a été effectué en fonction de la durée la plus courte possible au Canada à titre de RP avant la fin de 2018 (trois ans) pour satisfaire à l'exigence actuelle de présence effective pour la citoyenneté sans durée de résidence temporaire (RT) antérieure.

¹⁴ Les demandeurs de la citoyenneté incluaient des RP ayant déjà présenté une demande sans avoir réussi à l'obtenir, ainsi que les demandeurs dont la demande était en traitement (c'est-à-dire qu'il n'y avait eu aucune décision finale d'attribution).

En ce qui a trait à l'âge, 72 % des citoyens naturalisés étaient âgés de 18 ans ou plus lors de leur admission au Canada, comparativement à 74 % des demandeurs et à 81 % des non-demandeurs. Des personnes âgées de 18 ans ou plus :

- **Niveau d'études** : Dans une plus grande proportion, les citoyens naturalisés étaient titulaires d'un diplôme universitaire (51 %) à l'admission, par rapport aux demandeurs de la citoyenneté (43 %) et aux non-demandeurs (40 %).
- **Connaissance des langues officielles** : Pour ce qui est des trois groupes, le pourcentage le plus important (de 63 % à 65 %) était rattachés à la connaissance de l'anglais à l'admission. Toutefois, un pourcentage plus élevé de demandeurs de la citoyenneté (22 %) et de non-demandeurs (26 %) n'avaient aucune connaissance des langues officielles à l'admission, par rapport aux citoyens naturalisés (14 %).

4. Principales constatations — Rendement

4.1. Obtention de la citoyenneté

Deux des principaux objectifs du Programme de citoyenneté consistent à s'assurer que les nouveaux arrivants au Canada veulent devenir citoyens canadiens et que cet objectif soit atteint par les résidents permanents qui satisfont aux exigences. Dans cet esprit, l'évaluation a permis d'examiner l'obtention de la citoyenneté, tant en ce qui concerne la demande que l'obtention de la citoyenneté, en utilisant différentes sources de données. On a également tenu compte des facteurs pouvant avoir une influence sur la décision des nouveaux arrivants de devenir Canadiens, et les difficultés rencontrées par les demandeurs vulnérables qui peuvent rendre plus difficiles la demande et l'obtention de la citoyenneté.

4.1.1 Obtention dans l'ensemble

Constatation : Avec le temps, la plupart des résidents permanents obtiennent la citoyenneté canadienne. Il existe toutefois des différences relativement à l'obtention initiale de la citoyenneté fondées sur la catégorie d'immigration, le pays d'origine et l'âge.

Le Canada affiche l'un des taux de naturalisation les plus élevés parmi les pays occidentaux¹⁵. La recherche fondée sur les données du recensement¹⁶ montre qu'au Canada, le taux de naturalisation (c.-à-d. la proportion de RP qui obtiennent la citoyenneté canadienne) a augmenté, passant d'environ 81,6 %, en 1991, à 86,3 %, en 2016. Chez les immigrants récemment arrivés (au Canada depuis 5 à 9 ans), ce taux a toutefois diminué, ce qui suggère que les immigrants prennent plus de temps à devenir citoyens.

La recherche fondée sur les données du recensement permet d'étudier l'obtention de la citoyenneté sur une longue période (30 ans ou plus), mais s'avère moins rigoureuse puisqu'elle repose sur la déclaration volontaire et ne considère pas la décision du nouvel arrivant de demander la citoyenneté comme faisant partie du processus d'obtention. La décision de demander la citoyenneté est également un indicateur valide du désir de devenir citoyen. Cela n'exclut pas les personnes ayant un intérêt dont la demande est refusée, ou celles dont l'obtention peut être retardée en raison des capacités de traitement des demandes limitées d'IRCC. Dans cet esprit, on a examiné, dans le cadre de l'évaluation, l'obtention de la citoyenneté à l'aide des données administratives du SMGC, en considérant l'obtention initiale de la citoyenneté par les RP admis au Canada entre 2005 et 2015¹⁷, lesquels ont obtenu ou demandé leur citoyenneté à la fin de 2018.

Dans l'ensemble, l'analyse a révélé que l'obtention de la citoyenneté était de 57 % pour cette population, soit 50 % des RP ayant obtenu leur citoyenneté et 7 % l'ayant demandée. L'analyse a également montré que plus le nombre d'années au Canada était important, plus le pourcentage de RP ayant obtenu ou demandé leur citoyenneté était élevé (figure 1). L'obtention de la citoyenneté

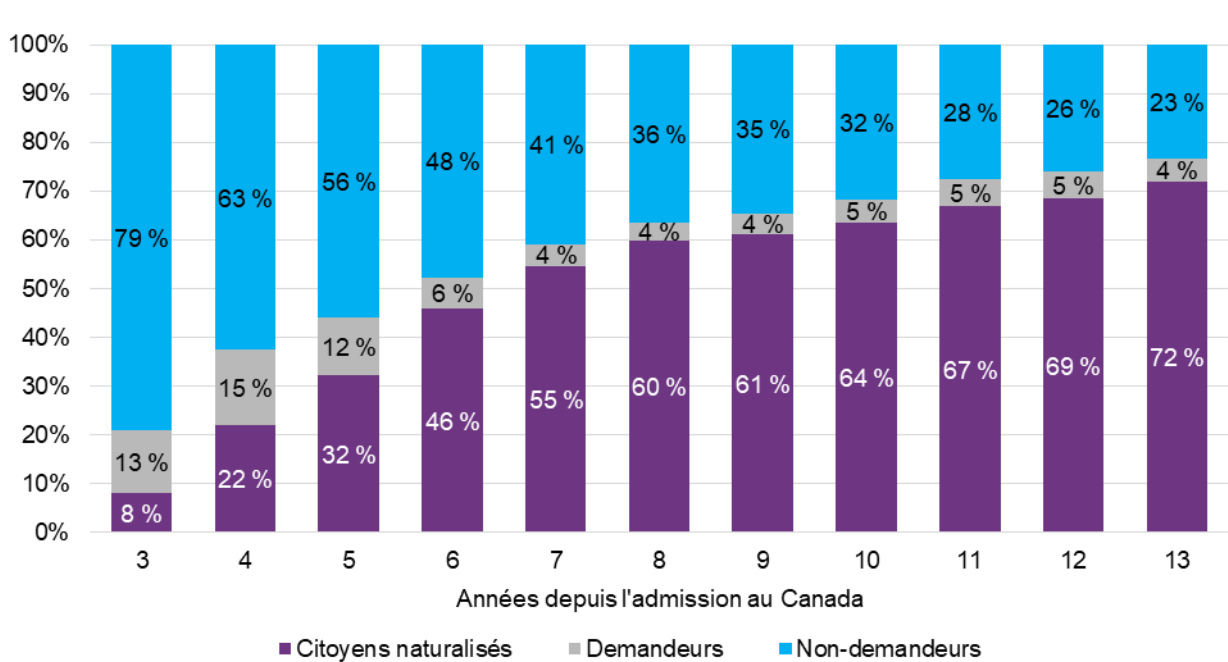
¹⁵ Consulter Picot G. et F. Hou (2011). « La naturalisation des immigrants au Canada et aux États-Unis : Déterminants et avantages économiques ».

¹⁶ Hou F. et G. Picot (2019). « Tendances du taux de citoyenneté chez les nouveaux immigrants au Canada », *Aperçus économiques*. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Cette étude repose sur les données du questionnaire détaillé des recensements de 1991, de 1996, de 2001, de 2006 et de 2016 et celles de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, et calcule le taux de citoyenneté chez les immigrants légaux âgés de 18 ans ou plus, arrivés au Canada de 5 à 9 ans avant chaque recensement, ce qui s'harmonise avec l'exigence liée à la résidence en vue de la citoyenneté.

¹⁷ Les cohortes de RP de 2005 et de 2015 ont été sélectionnées parce qu'elles avaient passé suffisamment de temps au Canada à titre de RP à la fin de 2018 (au moins 3 ans pour la cohorte de 2015) pour satisfaire aux exigences liées à la citoyenneté, ainsi que pour obtenir suffisamment d'années de données afin de dégager certaines tendances en matière de citoyenneté au fil du temps.

passait de 21 %, après 3 ans au Canada à titre de RP (cohorte de 2015), à 76,5 % après 13 ans au Canada à titre de RP (cohorte de 2005).¹⁸

Figure 1 : Obtention de la citoyenneté pour les RP (tous âges) ayant obtenu ou demandé leur citoyenneté à la fin de 2018, selon le nombre d'années depuis l'admission au Canada



Source : SMGC

L'analyse a plus particulièrement porté sur les tendances relatives à l'obtention de la citoyenneté chez les RP adultes (18 ans ou plus au moment de l'admission) afin de mieux montrer les tendances dans la prise de décision liée à la citoyenneté. Le pays d'origine, la catégorie d'immigration et l'âge au moment de l'admission¹⁹ donnent lieu à des différences notables.

- **Pays membres de l'OCDE** : Une plus grande proportion de RP nés dans des pays ne faisant pas partie de l'OCDE ont demandé et obtenu leur citoyenneté, comparativement à ceux qui sont nés dans des pays membres de l'OCDE.
- **Catégorie d'immigration** : Une plus grande proportion de réfugiés réinstallés et de personnes protégées ont demandé et obtenu leur citoyenneté, comparativement à leurs homologues de la catégorie de l'immigration économique et aux personnes parrainées au titre de la catégorie du regroupement familial.
- **Âge** : Dans une plus petite proportion, les RP âgés de 55 ans ou plus au moment de l'admission ont demandé et obtenu leur citoyenneté, en comparaison à leurs homologues plus jeunes.

¹⁸ En ce qui concerne les personnes admises au Canada à titre de RP en 2005, 72 % avaient obtenu leur citoyenneté à la fin de 2018, et 4,5 % avaient présenté une demande qui était encore en traitement. En ce qui concerne les personnes admises au Canada en tant que RP en 2015, 8 % avaient obtenu leur citoyenneté à la fin de 2018 et 13 % avaient présenté une demande qui était encore en traitement.

¹⁹ Les tendances fondées sur ces caractéristiques au fil du temps peuvent être consultées à l'annexe C.

4.1.2 Défis relatifs aux frais

Constatation : Les frais liés à la demande de citoyenneté représentent une difficulté commune pour les résidents permanents, surtout les réfugiés, les familles et les personnes à faible revenu.

Les articles 31 et 32 du *Règlement sur la citoyenneté* portent sur la structure des frais liés à la citoyenneté : les frais relatifs au droit de citoyenneté et ceux qui sont exigés pour la demande. Les frais relatifs au droit de citoyenneté s'appliquent seulement aux demandeurs âgés de 18 ans ou plus, et sont de 100 \$. Les frais exigés pour la demande de citoyenneté varient de 100 \$, pour l'attribution de la citoyenneté aux personnes mineures, à 530 \$ pour l'attribution de la citoyenneté aux adultes²⁰. Il convient de souligner que ces frais ne couvrent pas les coûts externes liés à la demande que les nouveaux arrivants pourraient devoir assumer²¹.

Les frais liés à l'attribution pour les adultes ont augmenté à deux reprises pendant la période de l'évaluation²². Un examen des données sur les demandes d'attribution de la citoyenneté n'a pas révélé de diminution significative du volume de demandes reçues après la mise en œuvre de ces changements²³. Les entrevues ont suggéré également peu ou pas d'incidence découlant de ces changements dans l'ensemble, mais ont révélé des problèmes possibles pour les personnes vulnérables, comme les réfugiés.

Les résultats du sondage de l'évaluation étaient harmonisés avec les constatations découlant des entrevues. Si de nombreux répondants n'ont pas signalé de problème en ce qui concerne les frais liés à la demande, 28 % ont indiqué que ces coûts avaient retardé ou empêché la présentation de leur demande de citoyenneté, au moment du sondage²⁴. Ce pourcentage était plus élevé chez les réfugiés réinstallés et les personnes protégées, les répondants ayant un revenu personnel de 60 000 \$ ou moins et ceux dont la demande (ou future demande) comptait 5 personnes ou plus (tableau 4). En outre, environ la moitié des répondants au sondage de l'évaluation qui n'avaient pas présenté de demande de citoyenneté ont indiqué que des frais inférieurs pourraient les encourager à présenter une demande²⁵.

Tableau 4 : Incidence des cas où les frais d'application ont retardé ou empêché les répondants au sondage de présenter une demande de citoyenneté

Caractéristiques des répondants	Oui—un impact	Non—aucun impact
Dans l'ensemble	28 %	72 %
Catégorie de l'immigration économique	26 %	74 %
Catégorie du regroupement familial	29 %	71 %
Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées	37 %	63 %
Revenu de 60 000 \$ ou moins	34 %	66 %
Revenu de plus de 60 000 \$	18 %	82 %
Demande (ou future demande) comptant moins de 5 personnes	28 %	72 %
Demande (ou future demande) comptant 5 personnes ou plus	32 %	68 %

Source : Sondage de l'évaluation

²⁰ Remarque : les adultes apatrides ne sont pas tenus de payer les frais de traitement de la demande.

²¹ Par exemple, les coûts associés à l'évaluation linguistique par des tiers ou à l'embauche d'avocats/de consultants en citoyenneté pour aider le demandeur à présenter une demande, etc.

²² Les coûts totaux par adulte sont passés de 200 \$ (100 \$ de frais relatifs au droit de citoyenneté + 100 \$ de frais de traitement) à 400 \$ (100 \$ de frais relatifs au droit de citoyenneté + 300 \$ de frais traitement), le 6 février 2014. Ils ont été augmentés une deuxième fois le 1^{er} janvier 2015, passant de 400 \$ (100 \$ de frais relatifs au droit de citoyenneté + 300 \$ de frais traitement) à 630 \$ (100 \$ de frais relatifs au droit de citoyenneté + 530 \$ de frais traitement).

²³ Source : documents internes du programme d'IRCC.

²⁴ Les répondants à ces questions du sondage étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté ou dont la demande était en traitement.

²⁵ Les répondants à cette question du sondage étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté et des RP n'ayant pas cette intention.

La recherche fondée sur le recensement a également prouvé un déclin plus marqué de la naturalisation chez les immigrants récemment arrivés (au Canada depuis cinq à neuf ans), au sein des familles à faible revenu²⁶. Les constatations découlant des entrevues et des groupes de discussion avec les RP ont suggéré que les nouveaux arrivants défavorisés sur le plan économique, comme ceux qui n'occupent pas d'emploi, se trouvent dans l'incapacité d'assumer les coûts associés à la demande (p. ex. les frais liés à l'examen portant sur les compétences linguistiques administré par un tiers). De plus, la crainte de voir sa demande refusée (p. ex. échouer à l'examen sur les connaissances) et de perdre les frais exigés pour la demande (ou de devoir payer pour présenter de nouveau une demande) a également été soulignée dans les groupes de discussion avec les RP et lors des consultations menées par le programme sur le guide d'étude, *Découvrir le Canada*²⁷. On croyait également que les frais exerceraient une plus grande incidence sur les familles plus nombreuses devant soumettre plusieurs demandes.

4.1.3 Défis liés aux compétences linguistiques et à la connaissance du Canada

Constatation : Il peut être difficile de satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances pour les réfugiés, ainsi que pour les personnes ayant une faible maîtrise d'une langue officielle et un niveau de scolarité moindre.

Dans l'ensemble, l'analyse des données du SMGC a révélé que le taux d'approbation des demandes d'attribution de la citoyenneté était très élevé – 94,6 % des demandeurs ayant obtenu la citoyenneté canadienne après avoir présenté leur première demande²⁸. De même, les recherches ont montré un taux de réussite relativement élevé pour l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté, avec un taux de réussite moyen de 86,1 % pour les demandeurs passant l'examen pour la première fois²⁹. Toutefois, les éléments de preuve ont également suggéré des difficultés pour les demandeurs plus vulnérables.

Si un très faible pourcentage de demandeurs se sont vus refuser la citoyenneté lors de leur première demande, les données du SMGC ont indiqué que les motifs de refus les plus fréquents étaient le fait de ne pas satisfaire aux exigences en matière de connaissances (50 %) et de compétences linguistiques (22 %) ³⁰. La recherche a également révélé que le taux de réussite de l'examen sur les connaissances était plus faible chez les immigrants ayant un diplôme d'études secondaires ou un diplôme de niveau inférieur au moment de leur admission, ceux qui n'ont aucune connaissance des langues officielles, ceux qui ont été admis au titre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement et chez les réfugiés parrainés par le secteur privé³¹.

²⁶ Hou F. et G. Picot (2019). « Tendances du taux de citoyenneté chez les nouveaux immigrants au Canada », *Aperçus économiques*. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada.

²⁷ Source : documents internes du programme d'IRCC.

²⁸ 2,6 % des demandes ont été refusées (la citoyenneté n'a pas été accordée), et 2,8 % des dossiers ont été fermés pour d'autres raisons (incluant le fait qu'ils devaient être fermés). L'analyse était fondée sur la première demande d'attribution de la citoyenneté de RP (admissions de 2005 à 2015) dont le résultat final a été obtenu au plus tard le 31 décembre 2018, excluant les demandes toujours en traitement.

²⁹ Li, X. (2019). *Résultats de l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté de 2016* (projet de rapport de recherche interne d'IRCC, DGRE). Cette étude portait sur les résultats de l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté de 2016 pour les demandeurs âgés de 18 à 54 ans qui avaient soumis leur demande le 1^{er} novembre 2012 ou après cette date (c.-à-d. après l'ajout de l'exigence d'une preuve de compétences linguistiques dès la présentation de la demande de citoyenneté), et qui passaient l'examen pour la première fois.

³⁰ L'analyse était fondée sur la première demande d'attribution de la citoyenneté de RP (admissions de 2005 à 2015) ayant obtenu un résultat final au 31 décembre 2018, excluant les demandes toujours en traitement. Remarque : une demande peut comporter plus d'un motif de refus. De plus, les taux de refus ne tiennent pas compte des demandes renvoyées à la suite de la vérification de la conformité. Certaines demandes ont été renvoyées en raison de preuves de compétence linguistique manquantes, illisibles ou inacceptables.

³¹ Li, X. (2019). *Résultats de l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté de 2016* (projet de rapport interne d'IRCC, DGRE).

Les résultats du sondage de l'évaluation étaient uniformes. Bien que seuls 10 % des répondants aient indiqué que les exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances avaient retardé ou empêché la présentation de leur demande de citoyenneté³², c'est dans une proportion plus importante que les réfugiés réinstallés et les personnes protégées ont fait état de ces difficultés (compétences linguistiques : 18 %; connaissances : 15 %). Lorsqu'on leur a demandé les raisons pour lesquelles les exigences avaient retardé ou empêché la présentation d'une demande, les répondants au sondage de l'évaluation ont le plus fréquemment indiqué ce qui suit :

- craindre d'échouer à l'examen et de ne pas se faire rembourser les frais de demande (44 %) pour ce qui est des exigences liées aux connaissances;
- que leurs compétences en français/anglais étaient insuffisantes (41 %) pour ce qui est des exigences linguistiques.

Des répondants au sondage de l'évaluation qui n'avaient pas présenté de demande de citoyenneté, 24 % étaient d'avis qu'un examen sur les connaissances moins exigeant les encouragerait à présenter une demande de citoyenneté, alors que 20 % d'entre eux ont indiqué que ce serait le cas si les exigences en matière de compétences linguistiques étaient inférieures³³.

Une analyse des données du SMGC a également révélé des différences dans le taux d'obtention de la citoyenneté fondées sur une connaissance des langues officielles et le niveau d'études à l'admission. Elle a ainsi démontré :

- qu'un faible pourcentage d'immigrants n'ayant aucune connaissance d'une langue officielle à l'admission demandent/obtiennent la citoyenneté avec le temps;
- qu'un plus important pourcentage d'immigrants ayant un diplôme universitaire à l'admission demandent/obtiennent la citoyenneté, mais cette différence s'atténue avec le temps³⁴.

De même, les recherches fondées sur le recensement ont mis en évidence un déclin plus marqué de la naturalisation chez les immigrants récemment arrivés (au Canada depuis cinq à neuf ans) ayant une faible maîtrise d'une langue officielle et un faible niveau d'études, ce qui suggère qu'il leur faut plus de temps pour devenir citoyens³⁵.

Les entrevues et les groupes de discussion avec les RP ont également mis en lumière les défis liés aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances. La langue est considérée comme étant un obstacle, particulièrement chez les réfugiés. On a souligné que le guide d'étude est seulement disponible en ligne, ce qui nécessite un ordinateur et la connaissance de l'informatique pour y accéder, et qu'aucun examen de pratique approuvé par IRCC n'est offert, malgré plusieurs tests de pratique coûteux et non officiels disponibles en ligne. Les entrevues ont suggéré que les modifications apportées par le projet de loi C-6, en ce qui a trait aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances, auront probablement pour effet de faciliter l'obtention de la citoyenneté pour ceux qui ne satisfont pas à ces exigences³⁶. Toutefois, il a également été souligné que ces modifications pourraient retarder l'obtention de la citoyenneté pour certains nouveaux arrivants, car ceux-ci peuvent choisir d'attendre l'âge de la dispense avant de la demander.

³² Les répondants à ces questions du sondage étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté ou dont la demande était en traitement.

³³ Les répondants à cette question de sondage étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté et des RP n'ayant pas cette intention.

³⁴ Les tendances fondées sur ces caractéristiques au fil du temps peuvent être consultées à l'annexe D.

³⁵ Hou F. et G. Picot (2019). « Tendances du taux de citoyenneté chez les nouveaux immigrants au Canada », *Aperçus économiques*. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada.

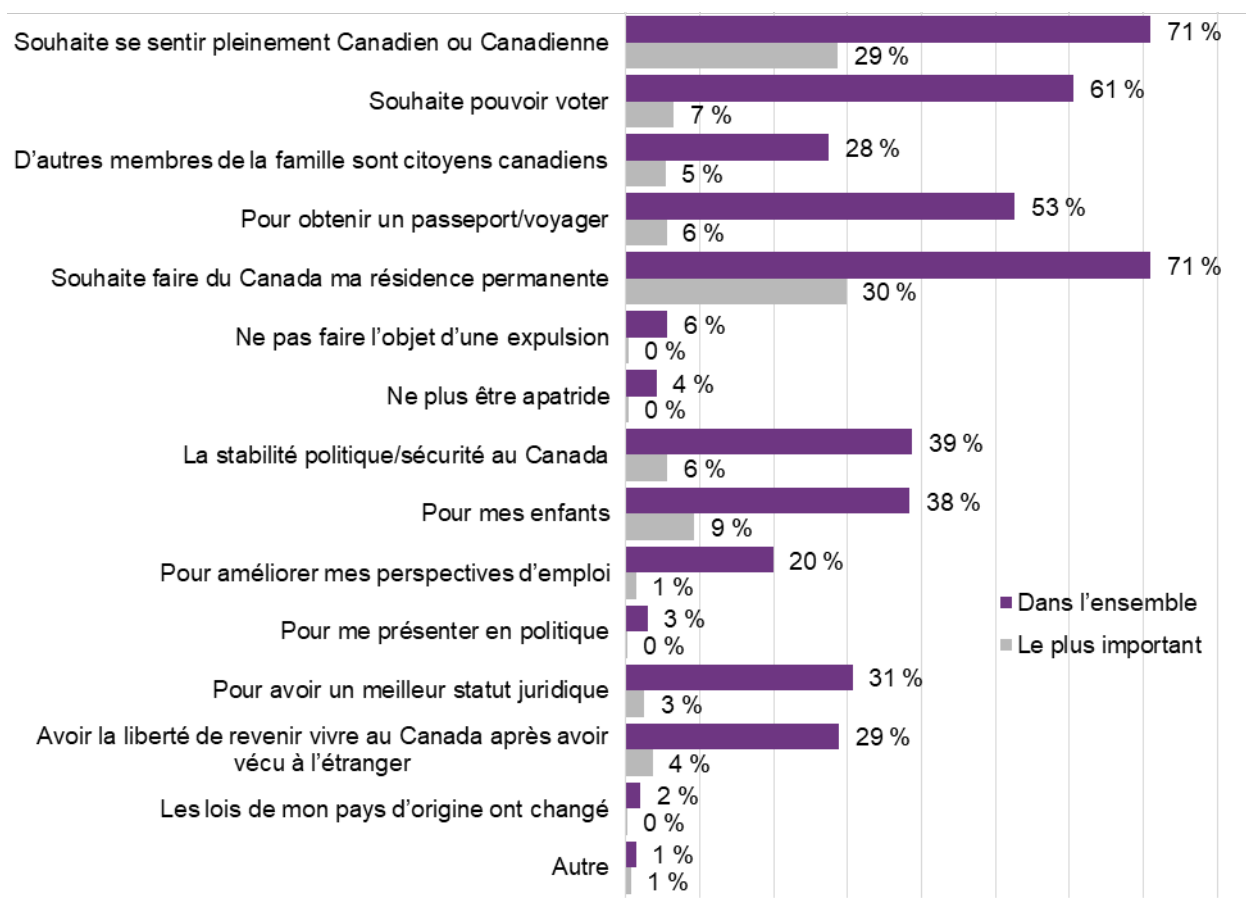
³⁶ En octobre 2017, le projet de loi C-6 a modifié la tranche d'âge relativement à ses exigences, laquelle était de 14 à 64 ans et est passée à 18 à 54 ans.

4.2. Facteurs ayant une influence sur la décision d'obtenir la citoyenneté

Constatation : Si de nombreux facteurs motivent les résidents permanents à devenir citoyens canadiens, les résultats du sondage ont indiqué que le fait de se sentir pleinement canadiens et la volonté de faire du Canada leur lieu de résidence permanente étaient les considérations les plus importantes.

Divers facteurs motivent les résidents permanents à devenir citoyens canadiens. Dans le cadre du sondage de l'évaluation, on a demandé aux répondants quels facteurs pouvaient, dans l'ensemble, avoir une incidence sur leur décision d'obtenir la citoyenneté et quel facteur avait la plus grande importance³⁷. Plus des deux tiers (71 %) des répondants ont déclaré vouloir se sentir pleinement canadiens et faire du Canada leur lieu de résidence permanente à titre de motifs pour devenir citoyens ou souhaiter devenir citoyens. Ces deux raisons ont également été retenues comme étant les plus importantes (29 % et 30 % respectivement) (figure 2).

Figure 2 : Facteurs globaux et les plus importants ayant une incidence sur la décision d'obtenir la citoyenneté des répondants



Source : Sondage de l'évaluation

³⁷ Les répondants à ces questions étaient des citoyens canadiens et des RP ayant l'intention de présenter une demande ou dont la demande était en traitement.

De manière générale, le troisième plus important facteur cerné dans les conclusions du sondage de l'évaluation était l'obtention de la citoyenneté pour les enfants (9 %). On a toutefois relevé certaines différences selon la catégorie d'immigration :

- l'obtention de la citoyenneté pour les enfants était le troisième facteur en importance pour les personnes de la catégorie de l'immigration économique (12 %);
- la stabilité/sécurité politique au Canada était le troisième facteur en importance pour les réfugiés réinstallés et les personnes protégées (9 %);
- le fait que d'autres membres de la famille soient citoyens était le troisième facteur en importance pour les immigrants parrainés au titre de la catégorie du regroupement familial (12 %).

Les avantages conférés par le passeport canadien et les considérations liées aux voyages ont occupé une place importante dans les entrevues et les groupes de discussion avec les RP. Pour beaucoup, le passeport permet un meilleur accès au voyage, en particulier pour les réfugiés. Il offre également l'avantage que le visa ne soit pas nécessaire pour certaines destinations et il constitue l'un des passeports les plus respectés au monde. Un peu plus de la moitié des répondants au sondage de l'évaluation (53 %) ont indiqué que l'obtention d'un passeport ou le voyage était un facteur de motivation pour eux, mais ce n'était souvent pas le plus important (6 %).

On a constaté, dans les groupes de discussion avec les RP, que divers droits représentaient le fondement de la décision de demander la citoyenneté, notamment la liberté d'expression, la liberté d'habillement, la liberté de mouvement et l'égalité. De même, la capacité de voter (61 %) et l'obtention d'un meilleur statut juridique (31 %) ont été indiquées par les répondants au sondage de l'évaluation à titre de facteurs de motivation ayant eu une influence sur leur décision, bien que ces raisons n'aient pas été classées parmi les plus importantes.

D'autres facteurs peuvent dissuader les nouveaux arrivants d'obtenir leur citoyenneté canadienne.

- Dans les groupes de discussion avec les RP, les coûts ont été mentionnés comme étant un facteur, surtout pour les familles, les femmes et les réfugiés. Les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que 23 % des répondants qui n'avaient pas demandé la citoyenneté seraient encouragés à le faire si on leur offrait davantage d'options afin de payer les frais de demande (p. ex. la possibilité de payer en plusieurs fois, de profiter d'un tarif de groupe ou familial³⁸).
- Les règles en vigueur dans d'autres pays concernant la double citoyenneté, la propriété, les prestations de retraite ou les exigences en matière de visa peuvent dissuader ceux qui souhaitent maintenir des liens dans leur pays d'origine. Par exemple, la Chine n'autorise pas la double nationalité, et les données administratives ont montré que les RP chinois étaient le plus grand groupe de RP n'ayant pas demandé la citoyenneté. Les résultats du sondage de l'évaluation ont indiqué que 14 % des répondants qui n'avaient pas demandé la citoyenneté seraient encouragés à le faire si des modifications étaient apportées à la loi sur la citoyenneté dans leur pays d'origine³⁹.
- Les délais de traitement des demandes peuvent également en dissuader certains. Les résultats du sondage de l'évaluation ont démontré que 41 % des répondants qui n'avaient pas demandé la citoyenneté seraient encouragés à le faire si les délais de traitement étaient plus courts⁴⁰.

³⁸ Les répondants à cette question de sondage étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté et des RP n'ayant pas cette intention.

³⁹ Les répondants à cette question de sondage étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté et des RP n'ayant pas cette intention.

⁴⁰ Ibid.

4.3. Exigences en matière d'admissibilité

IRCC à la responsabilité de s'assurer que les personnes qui présentent une demande de citoyenneté canadienne répondent aux critères d'admissibilité, tel qu'établi dans la *Loi sur la citoyenneté*, ainsi que dans les règlements connexes. Les instructions relatives à l'exécution des programmes (IEP) et d'autres outils sont mis à la disposition des agents afin de leur permettre de déterminer la conformité à ces exigences. L'évaluation était axée sur l'admissibilité par rapport à la présence effective, les compétences linguistiques et les connaissances sur le Canada et sur les responsabilités et les avantages conférés par la citoyenneté. Des modifications ayant été apportées aux critères pendant la période de référence, l'évaluation a surtout porté sur les exigences entrées en vigueur en octobre 2017 résultant de l'adoption du projet de loi C-6, la *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et une autre loi en conséquence* (portant le nom ci-après de « projet de loi C-6⁴¹ »).

4.3.1 Présence effective au Canada

Constatation : Bien que la présence effective soit clairement définie, il peut être difficile pour les demandeurs de la prouver et, pour les agents d'IRCC, de la vérifier, sans avoir de données sur les entrées et les sorties. Calculer le temps passé comme non résident permanent au Canada peut être particulièrement difficile.

Définition de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté canadienne admissibles sont des RP qui remplissent toute condition rattachée à leur statut de résident permanent, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), et qui ont été effectivement présents au Canada pendant au moins 1 095 jours au cours des 5 années précédant la date de leur demande⁴². Le calcul de la présence effective tient compte de chaque jour au cours duquel une personne est effectivement présente au Canada depuis l'obtention de son statut de RP. Le temps passé au Canada par un résident non permanent peut aussi être calculé en tenant compte de chaque demi-journée de présence effective au Canada d'un résident temporaire (RT) ou d'une personne protégée, jusqu'à un maximum de 365 jours^{43, 44}. En outre, la résidence à l'extérieur du Canada peut également être prise en compte dans certaines circonstances (quoique celles-ci aient tendance à être peu fréquentes)⁴⁵.

Outils et méthodes d'évaluation de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté utilisent la calculatrice de la période de présence effective en ligne, impriment la feuille de calcul et la joignent à la demande dûment remplie qu'ils font parvenir à IRCC. La vérification initiale et le triage liés à la présence effective ont lieu lors de la réception par les agents d'IRCC au CTD-Sydney, dans le cadre de la vérification de la conformité

⁴¹ Un aperçu des changements découlant du projet de loi C-6 sur les critères d'admissibilité liés à la présence effective, à la connaissance des langues officielles et aux connaissances sur le Canada et les responsabilités et les avantages conférés par la citoyenneté figurent à l'annexe E.

⁴² Gouvernement du Canada (1985). Partie I de la *Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, Attribution de la citoyenneté, sous-alinéa 5(1)c)(i).

⁴³ Gouvernement du Canada (1985). Partie I de la *Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, Durée de présence effective – Calcul, paragraphe 5(1 001).

⁴⁴ Les périodes au cours desquelles une personne est sous le coup d'une ordonnance de probation, a bénéficié d'une libération conditionnelle ou purgé une peine d'emprisonnement ne sont pas prises en compte dans le calcul de la durée de présence effective. Consulter la Partie V de la *Loi sur la citoyenneté*, Procédure, Période ne comptant pas pour la présence effective, article 21.

⁴⁵ Pour de plus amples renseignements sur ces conditions, consulter la Partie I de la *Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, paragraphes 5(1.01), 5(1.02) et 5(1.03).

de la demande⁴⁶. Un rapport du Système intégré d'exécution des douanes (SIED) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) peut être produit en fonction des critères de triage. Le rapport du SIED comprend de l'information sur les entrées des voyageurs au Canada⁴⁷.

Bien que l'évaluation de la présence effective soit effectuée au CTD-Sydney pour certaines demandes, elle est plus fréquemment réalisée par les agents d'IRCC dans les bureaux locaux. Les renseignements fournis par le demandeur sont vérifiés lors de l'examen du dossier. Si la demande est renvoyée au bureau local, ces renseignements peuvent également faire l'objet d'une vérification lors d'une brève entrevue. En règle générale, les agents d'IRCC vérifient les tampons de passeport et les autres documents fournis par le demandeur (p. ex. les déclarations de revenus, les relevés d'emploi, les dossiers scolaires, etc.) et examinent les rapports du SIED (le cas échéant). S'ils ont d'autres questions ou préoccupations, ils peuvent exiger des renseignements supplémentaires, demander à la personne de répondre à un questionnaire sur la résidence ou mener une entrevue plus approfondie. Si l'agent d'IRCC n'est pas convaincu que le demandeur satisfait à l'exigence liée à la présence effective, le dossier est transmis à un juge de la citoyenneté pour examen, ce qui peut entraîner la tenue d'une audition en personne.

Incidence sur l'obtention de la citoyenneté

Les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que 75 % des répondants sont d'avis que l'exigence liée à la présence effective est parfaitement appropriée⁴⁸. De plus, la plupart (83,5 %) de ceux qui avaient l'intention de demander la citoyenneté pensaient satisfaire à cette exigence. Toutefois, 52 % des répondants reconnaissaient que le fait de prouver qu'ils satisfaisaient à l'exigence liée à la présence effective pouvait s'avérer difficile⁴⁹. Parmi les répondants qui n'avaient pas demandé l'attribution de la citoyenneté, 19 % ont indiqué qu'une exigence moins rigoureuse quant à la présence effective les inciterait à présenter une demande, tandis que 21 % ont mentionné qu'une plus grande souplesse relative au fait de se conformer à l'exigence de la présence effective les encouragerait⁵⁰.

En règle générale, les entrevues ont révélé que les modifications apportées à l'exigence liée à la présence effective découlant de l'adoption du projet de loi C-6 avaient eu pour effet de faciliter l'obtention de la citoyenneté⁵¹. De même, les données du SMGC ont montré une augmentation du volume de demandes après l'introduction de ce changement. Le nombre de demandes d'attribution reçues est en effet passé de 108 635 à 239 518, entre 2016-2017 et 2017-2018, ce qui correspond à la période où le changement a été apporté⁵². Les entrevues ont d'ailleurs mis en relief les défis de traitement auxquels cette hausse des demandes a donné lieu pour ce qui est des responsables de l'exécution des programmes.

⁴⁶ Les demandes de citoyenneté qui ne comportent pas le nombre de jours requis sont renvoyées aux demandeurs.

⁴⁷ Les demandes de rapport du SIED peuvent aussi être lancées plus tard dans le processus d'évaluation, si le représentant du bureau local en détermine la nécessité.

⁴⁸ Comparativement à 12 % qui étaient d'avis que ce délai était trop long, 6 % qu'il était trop court, et 8 % qui ont indiqué ne pas savoir. Les répondants à ces questions du sondage étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté ou dont la demande était en traitement.

⁴⁹ Les répondants à ces questions étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande ou dont la demande était en traitement.

⁵⁰ Les répondants à cette question de sondage étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté et des RP n'ayant pas cette intention.

⁵¹ En octobre 2007, le projet de loi C-6 a réduit la durée de la présence effective nécessaire afin d'être admissible à la citoyenneté et rétabli la capacité d'utiliser le temps passé au Canada en tant que RT.

⁵² Source : documents internes du programme d'IRCC.

Efficacité des outils et des méthodes

Les participants aux entrevues avaient des opinions mitigées en ce qui concerne l'efficacité des outils et des méthodes en place afin d'évaluer la présence effective; en effet, les agents d'IRCC sur le terrain étaient généralement moins positifs que les représentants du programme à l'AC. L'absence de marge de manœuvre dans l'application de cette exigence a été soulignée, étant donné que le nombre de jours et son calcul sont prévus par la loi. On a également soulevé des problèmes liés à certains critères de triage, ainsi que le manque de renseignements sur les entrées et les sorties afin de vérifier le temps passé au Canada; les agents d'IRCC ont accès seulement à des renseignements sur les entrées grâce aux rapports de l'ASFC dans le SIED. Bien que la mise en œuvre d'un nouveau Programme des entrées et des sorties était en cours au moment de l'évaluation, il faudra un certain temps pour accumuler suffisamment de données pour vérifier la présence effective aux fins des demandes de citoyenneté⁵³.

En outre, les entrevues et les groupes de discussion avec les RP ont mis en évidence le fait que le suivi du temps de présence effective est difficile pour les demandeurs potentiels, surtout s'ils ne savent pas dès le départ s'ils veulent ou non demander la citoyenneté. Afin de les aider à documenter leur présence effective aux fins de la RP et de la citoyenneté, IRCC a préparé un journal de voyages pendant la période d'évaluation pour consigner les déplacements à l'extérieur du Canada⁵⁴.

D'autres défis ont été relevés relativement au temps passé comme non résident permanent au Canada et aux déplacements fréquents.

- Les constatations découlant des entrevues ont révélé que le temps passé comme non résident permanent au Canada est une source de confusion et qu'il faut avoir une certaine connaissance de l'immigration afin de pouvoir l'évaluer. On a noté que les directives données aux agents d'IRCC concernant le temps passé comme non résident permanent au Canada étaient insuffisantes et qu'elles manquaient de clarté, en particulier lorsqu'elles ont été introduites pour la première fois au moyen du projet de loi C-6. On a toutefois reconnu qu'elles s'étaient améliorées dans une certaine mesure au fil du temps.
- Les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que certains répondants ayant l'intention de demander la citoyenneté ont déclaré ne pas avoir été en mesure de satisfaire à l'exigence de présence effective en raison d'obligations personnelles (52 %) ou professionnelles (35 %) à l'extérieur du Canada⁵⁵. De même, des difficultés liées au fait de devoir quitter le pays pour travailler ont également été relevées dans les groupes de discussion avec les RP.

4.3.2 Capacité de communiquer dans l'une des langues officielles du Canada

Constatation : L'éventail des preuves de compétences linguistiques acceptées offre une certaine souplesse aux demandeurs. Il est toutefois difficile pour les agents d'IRCC de remettre en question ces preuves, lorsqu'ils ont des préoccupations à l'égard des capacités linguistiques, étant donné que les outils d'évaluation en place sont subjectifs et que les agents ne sont pas des évaluateurs officiels.

⁵³ Compte tenu du projet de loi C-21, la *Loi modifiant la Loi sur les douanes*, les données sur tous les voyageurs (y compris les citoyens canadiens et américains) ont commencé à être recueillies depuis le 11 juillet 2019 pour les déplacements par voie terrestre. Des modifications réglementaires visant les sorties par voie aérienne devraient entrer en vigueur en juin 2020. Les données sur les sorties par voie aérienne devraient être mises à la disposition des agents d'ici le mois de juin 2021, suivant l'intégration des transporteurs aériens par l'ASFC.

⁵⁴ Consulter le www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/citoyennete-canadienne/devenir-citoyen-canadien/admissibilite/enregistrer-voyages-hors-du-canada.html (consulté le 7 février 2020).

⁵⁵ n=356.

Définition de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté canadienne admissibles (ayant entre 18 et 54 ans à la date de la demande) doivent démontrer une connaissance suffisante de l'une des langues officielles du Canada⁵⁶. Ils doivent être en mesure de faire ce qui suit :

- a) prendre part à de brèves conversations sur des sujets de la vie courante;
- b) comprendre des instructions et des directives simples;
- c) utiliser, dans la communication de vive voix, les règles de base de la grammaire, notamment des structures et des temps simples;
- d) utiliser un vocabulaire approprié pour la communication de vive voix courante⁵⁷.

Outils et méthodes d'évaluation de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté canadienne fournissent des preuves de compétences linguistiques à IRCC dans le cadre de leurs demandes afin de démontrer qu'ils ont atteint au moins le niveau 4 des *Niveaux de compétence linguistique canadiens* (NCLC) – ou *Canadian Language Benchmarks* (CLB) – en expression et en compréhension orales⁵⁸. L'évaluation préliminaire de la preuve de compétences linguistiques est effectuée lors de la réception par les agents d'IRCC au CTD-Sydney, dans le cadre de la vérification de la conformité de la demande. Une liste des preuves de compétences linguistiques acceptables aux fins de la citoyenneté est mise à la disposition des agents, à titre de référence⁵⁹.

Les agents des bureaux locaux d'IRCC procèdent à une vérification des preuves linguistiques et confirment les compétences linguistiques lors de l'entrevue avec le demandeur. S'il y a des préoccupations quant aux compétences linguistiques du demandeur, l'agent peut procéder à une brève évaluation linguistique à l'aide de l'Examen initial de la compétence linguistique pour la citoyenneté (EICLC). Au besoin, le demandeur peut également être orienté vers une audience devant un agent d'IRCC pour une évaluation linguistique approfondie à l'aide de l'outil d'évaluation linguistique (OEL).

Efficacité des outils et des méthodes

En ce qui concerne les exigences liées aux compétences linguistiques, 74 % des répondants au sondage de l'évaluation étaient d'avis qu'elles étaient parfaitement appropriées⁶⁰. Toutefois, 31 % pensaient que l'obtention d'une preuve des compétences linguistiques était difficile. Ce pourcentage était supérieur chez les réfugiés (43 %) et ceux qui n'avaient aucune connaissance des langues officielles à l'admission (45 %⁶¹).

Les participants aux entrevues avaient des opinions mitigées en ce qui concerne l'efficacité des outils et des méthodes en place afin d'évaluer les compétences linguistiques; en effet, les agents d'IRCC sur le terrain étaient généralement moins positifs que les représentants du programme à l'AC. Les entrevues ont soulevé le fait que les preuves de compétences linguistiques acceptables sont nombreuses et qu'elles ne reflètent pas toujours les capacités réelles du demandeur

⁵⁶ Gouvernement du Canada (1985). Partie I de *la Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, Attribution de la citoyenneté, alinéa 5(1)d).

⁵⁷ Gouvernement du Canada (1993). *Règlement sur la citoyenneté*, Connaissance des langues officielles, article 14.

⁵⁸ L'exigence réglementaire d'une preuve initiale et objective de la compétence linguistique a été introduite en novembre 2012. Consulter le *Règlement n° 2 sur la citoyenneté* (2015), Attribution de la citoyenneté, alinéa 2(1)(g).

⁵⁹ La liste des preuves acceptables de la compétence linguistique aux fins de la citoyenneté comprend les tests de langue administrés par une tierce partie, les évaluations de Language Instruction for Newcomers (LINC) et du Cours de langue pour immigrants au Canada (CLIC), les évaluations de programmes provinciaux et les preuves de scolarité.

⁶⁰ Comparativement à 8 % qui pensaient qu'elles étaient trop rigoureuses, 7 % qui étaient d'avis qu'elles étaient trop faibles et 11 % qui ont indiqué ne pas savoir.

⁶¹ Les répondants à ces questions du sondage étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté ou dont la demande était en traitement.

démontrées pendant l'entrevue. De plus, il a été souligné que les outils d'évaluation (EICLC et OEL) sont subjectifs. En particulier, on a noté la complexité de l'OEL, son manque de convivialité lors de l'utilisation et le fait qu'il est mal adapté à l'expérience du client. Si les agents d'IRCC reçoivent une formation sur la manière d'utiliser ces outils, ils ne sont pas des évaluateurs officiels, et il existe un risque d'incohérence dans la prise de décision.

4.3.3 Connaissance du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté

Constatation : Bien que l'examen soit souvent considéré comme un moyen efficace d'évaluer le demandeur en fonction de l'exigence liée aux connaissances, le niveau de langue utilisé n'est pas conforme à l'exigence linguistique. Les taux de réussite sont plus faibles parmi les demandeurs ayant un niveau de scolarité moindre et des compétences linguistiques inférieures.

Définition de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté canadienne admissibles (ayant entre 18 et 54 ans à la date de la demande) doivent démontrer, dans l'une des langues officielles du Canada, qu'ils ont une connaissance suffisante *du Canada et des responsabilités et des avantages conférés par la citoyenneté*⁶². Ils doivent démontrer qu'ils connaissent les symboles nationaux du Canada et qu'ils comprennent de manière générale différents sujets, comme l'histoire du Canada, sa géographie, les lois et le système politique canadiens, de même que la participation au processus démocratique et à la société canadienne⁶³.

Outils et méthodes d'évaluation de l'admissibilité

Les demandeurs de la citoyenneté ont 30 minutes pour subir un examen écrit en anglais ou en français visant à évaluer leurs connaissances, composé de 20 questions à choix multiples et des questions à répondre par « vrai ou faux ». La note de passage est de 75 %. Les demandeurs peuvent reprendre l'examen écrit, s'ils échouent à leur première tentative, et se présenter à un examen oral sur les connaissances lors d'une audience devant un agent de la citoyenneté, s'ils échouent au deuxième examen. De plus, certaines mesures d'adaptation peuvent être prises pour les demandeurs ayant des besoins spéciaux⁶⁴.

L'examen sur les connaissances repose sur le *Guide d'étude – Découvrir le Canada – Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*⁶⁵. Les questions de l'examen sont préparées par la Direction générale de la citoyenneté et approuvées par le ministre. L'examen sur les connaissances est classifié « Secret ». Les copies des versions de l'examen et les clés de réponse ne sont pas mises à la disposition du public et sont stockées de façon sécurisée. *Découvrir le Canada* est le seul guide d'étude officiel pour l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté. Il est offert par voie électronique (en caractères ordinaires ou en gros caractères), en format audio, ainsi qu'en braille (sur demande).

⁶² Gouvernement du Canada (1985). Partie I de *la Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, Attribution de la citoyenneté, sous-alinéa 5(1)(e).

⁶³ Pour une liste complète des sujets, consulter le document suivant : Gouvernement du Canada (1993). *Règlement sur la citoyenneté*, Connaissances du Canada et de la citoyenneté, alinéas 15(1) et 15(2).

⁶⁴ Par exemple, on accorde jusqu'à 75 minutes aux demandeurs ayant des besoins spéciaux pour effectuer l'examen. Celui-ci peut être imprimé en gros caractères ou en braille pour les personnes malvoyantes qui peuvent par ailleurs subir un examen oral sur les connaissances dans le cadre d'une audience. Les personnes malentendantes peuvent recourir à un interprète gestuel afin d'obtenir la transmission des directives lors de l'examen écrit.

⁶⁵ Le guide d'étude *Découvrir le Canada* a été publié en 2010 en remplacement de l'ancien guide d'étude, *Regard sur le Canada*. Les demandeurs ont commencé à subir l'examen sur les connaissances fondées sur *Découvrir le Canada* à partir de mars 2010.

Efficacité des outils et des méthodes

Tel que mentionné précédemment, la plupart des demandeurs réussissent l'examen à leur première tentative. Interrogés au sujet des questions de l'examen sur les connaissances, 76 % des répondants au sondage de l'évaluation ont estimé que le niveau de difficulté⁶⁶ était parfaitement approprié et 88 % étaient d'avis qu'il permettait d'évaluer adéquatement ce qu'une personne devrait savoir sur le Canada⁶⁷. Cependant, 26 % des répondants qui n'avaient pas passé l'examen sur les connaissances ne pensaient pas le réussir au moment du sondage⁶⁸, et ce chiffre était plus élevé chez ceux qui n'avaient aucune connaissance des langues officielles à l'admission (34 %).

Les entrevues ont généralement permis de constater que l'examen est efficace, facile à évaluer et noté objectivement. Le niveau de langue de l'examen et du guide d'étude a toutefois été considéré comme étant supérieur à celui des exigences linguistiques. De plus, dans le cadre de l'évaluation, on a observé que les deux exigences requièrent des compétences différentes. Les critères relatifs aux langues officielles sont axés sur les compétences de communication orale (parler et écouter), tandis que l'examen sur les connaissances est généralement écrit et requiert des compétences de lecture. Bien que les demandeurs puissent avoir accès à une version audio du guide d'étude et à une audition orale sur les connaissances, cela ne permet pas de régler les problèmes de compréhension liés au niveau de langue.

Les consultations menées par le programme sur le guide d'étude *Découvrir le Canada* (visant à mettre à jour le guide d'étude) ont également révélé que le niveau de langue peut être difficile à saisir pour de nombreux nouveaux arrivants. De même, des constatations de la recherche ont suggéré des défis liés à l'approche, étant donné que le taux de réussite de l'examen sur les connaissances a fortement diminué pour les demandeurs (de 18 à 54 ans) après l'introduction du guide d'étude *Découvrir le Canada* : il est passé d'environ 96 % à 83,5 %, en 2011⁶⁹. Les résultats de la consultation ont mis en évidence la nécessité de recourir à une formulation et à un ton plus inclusifs et plus faciles à comprendre, d'utiliser un langage et des définitions simples, de réduire le texte et d'accroître les éléments visuels et de fournir des outils et un soutien supplémentaires afin d'augmenter l'accessibilité et de communiquer efficacement l'information contenue dans le guide d'étude⁷⁰. Afin de répondre aux préoccupations soulevées dans le cadre de ces consultations, on a amorcé l'élaboration d'une nouvelle approche incluant un nouveau guide et des outils supplémentaires, mais celle-ci n'avait pas encore été mise en œuvre au moment de l'évaluation.

4.3.4 Dispense des exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances pour motifs humanitaires

Constatation : Si la dispense des exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances pour motifs humanitaires représente un moyen d'éliminer les obstacles à la citoyenneté, le processus n'est pas bien connu et il est difficile pour les demandeurs de s'y retrouver. La mesure dans laquelle les dispenses sont accessibles à ceux qui pourraient en bénéficier n'est pas claire.

⁶⁶ Comparativement à 7 % qui étaient d'avis qu'il était trop difficile, 12 % qui pensaient qu'il était trop facile et 5 % qui ont indiqué ne pas savoir.

⁶⁷ Les répondants à ces questions de sondage étaient des citoyens et des RP dont la demande était en traitement et qui avaient subi l'examen sur les connaissances.

⁶⁸ Les répondants étaient des RP ayant l'intention de présenter une demande ou dont la demande était en traitement et qui n'avaient pas encore subi l'examen sur les connaissances.

⁶⁹ Li, X. (2019). *Résultats de l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté de 2016* (projet de rapport de recherche interne d'IRCC, DGRE).

⁷⁰ Source : documents internes du programme d'IRCC.

Processus d'octroi d'une dispense

La *Loi sur la citoyenneté* offre au ministre le pouvoir discrétionnaire de dispenser un demandeur de son obligation de satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances pour des motifs humanitaires⁷¹. Toutefois, la loi et les règlements correspondants, de même que les IEP, ne fournissent pas de définition pour cerner les motifs humanitaires. En outre, il incombe au demandeur de solliciter une dispense et de démontrer pour quels motifs celle-ci est justifiée. Si l'objectif de la dispense est de garantir une certaine souplesse du processus de demande d'attribution de la citoyenneté, elle est également censée être une mesure exceptionnelle. On ne s'attend pas à ce que tous les demandeurs de la citoyenneté puissent satisfaire aux exigences.

En règle générale, un formulaire d'avis médical doit être rempli par un médecin dans le cadre du processus de dispense. L'avis médical fait état des raisons pour lesquelles le demandeur ne peut pas remplir les conditions de citoyenneté en matière de compétences linguistiques ou de connaissances et précise si l'état de santé du demandeur est permanent ou temporaire. Les agents d'IRCC ont pour principale directive d'envisager une dispense lorsque l'état de santé du demandeur est permanent. De même, les instructions aux demandeurs indiquent que des preuves à l'appui seront acceptées s'ils ne peuvent démontrer qu'ils satisfont aux exigences en raison de motifs d'ordre médical.

Le formulaire d'avis médical rempli est examiné conjointement avec d'autres données fournies par le demandeur afin de s'assurer qu'il est conforme, ainsi que relativement à la situation personnelle du demandeur⁷². En général, les demandeurs doivent également tenter de subir les évaluations de compétences linguistiques et de connaissances, sauf si cela leur cause une difficulté injustifiée, de manière à ce que les résultats puissent être pris en compte dans la prise de décision. Dans l'ensemble, la décision rendue à l'égard d'une dispense implique le pouvoir discrétionnaire de l'agent et l'établissement d'un équilibre entre la certitude, la cohérence et la latitude liée au fait de prendre en compte les particularités d'un cas.

Efficacité du processus de dispense

Les entrevues ont permis de souligner que les dispenses représentent un moyen d'éliminer les obstacles à la citoyenneté, mais également que le processus n'est pas très médiatisé ni transparent et qu'il est difficile pour les demandeurs de s'y retrouver. De même, les groupes de discussion avec les RP ont mis en relief un manque de connaissance du processus de dispense.

Les données administratives ont indiqué que très peu de dispenses de l'obligation de se conformer aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances ont été demandées pendant la période de l'évaluation. Entre 2015-2016 et 2017-2018, au total 1 713 dispenses relatives aux exigences en matière de connaissances et 1 329 dispenses liées aux compétences linguistiques ont été demandées⁷³, ce qui représente respectivement 0,5 % et 0,4 % de toutes les demandes d'attribution présentées par des adultes et traitées au cours de cette période⁷⁴. En outre, le nombre de dispenses demandées a fortement diminué entre 2016-2017 et 2017-2018 (de plus de 50 %). Dans l'ensemble, la plupart des demandes de dispense (86 %) ont

⁷¹ Gouvernement du Canada (1985). Partie I de la *Loi sur la citoyenneté*, Droit à la citoyenneté, Attribution de la citoyenneté Dispense du ministre pour des raisons humanitaires, paragraphe 5(3).

⁷² La situation personnelle prise en compte comprend l'âge du demandeur, sa situation personnelle et ses conditions de vie antérieures, la présence de difficultés autres que médicales et la durée de séjour au Canada.

⁷³ Certains cas peuvent comporter plus d'un motif de dispense, c'est-à-dire que l'évaluation du demandeur peut donner lieu à une dispense en vertu du paragraphe 5(3) relativement à plusieurs exigences, y compris celles qui sont liées aux compétences linguistiques et aux connaissances. Source : base de données administratives d'IRCC (15 janvier 2019).

⁷⁴ Au total, 371 529 demandes d'attribution de la citoyenneté présentées par des adultes ont été traitées au cours de la période comprise entre 2015-2016 et 2007-2018. Source : base de données administratives d'IRCC (24 janvier 2019).

été approuvées, pour un total de 1 475 dispenses relatives aux exigences en matière de connaissances et de 1 152 dispenses liées aux compétences linguistiques accordées au cours de la période de 3 ans. De ces dispenses, un plus grand nombre ont été accordées aux femmes, ainsi qu'aux réfugiés réinstallés et aux personnes protégées⁷⁵.

Comme il incombe au demandeur de solliciter une dispense et que le processus pour ce faire semble méconnu ou mal compris, on ne sait pas si, pendant la période de l'évaluation, le nombre de dispenses correspondait réellement au niveau des besoins ou s'il indiquait plutôt un manque de connaissance ou de la capacité à y accéder. Les entrevues, l'examen des documents et les observations réalisés au cours de l'évaluation ont également laissé entendre que la dispense est interprétée comme étant justifiée par des raisons « médicales », même si les circonstances d'ordre humanitaire constituent une partie importante du processus d'examen des demandes de dispense. Parallèlement, IRCC a déterminé que le processus de dispense représentait un secteur d'intervention privilégié en ce qui concerne la planification de politiques et de programmes afin d'assurer la mise en place d'un processus juste et équitable de dispense des conditions d'attribution de la citoyenneté pour des motifs humanitaires⁷⁶.

4.4. Engagement social et civique des citoyens naturalisés

L'un des principaux objectifs du Programme de citoyenneté et de faire en sorte que la citoyenneté canadienne implique un engagement actif et que ce statut soit valorisé. Selon IRCC, approfondir la signification de la citoyenneté canadienne pour les nouveaux arrivants et améliorer leur sentiment d'appartenance au Canada les encouragera à demander la citoyenneté et à poursuivre leur contribution à la société canadienne, tout en faisant de la citoyenneté un statut valorisé⁷⁷. Dans cet esprit, l'évaluation a permis d'examiner diverses mesures liées à l'engagement social et civique dans le Sondage auprès des résidents permanents et des nouveaux citoyens⁷⁸ et les a comparé avec certains résultats du sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants⁷⁹ et à des recherches fondées sur l'Enquête sociale générale⁸⁰ (ESG) de 2013 afin de mieux comprendre dans quelle mesure les citoyens naturalisés sont intégrés et engagés dans la société canadienne.

4.4.1 Sentiment d'appartenance, confiance envers les institutions publiques et liens sociaux

Constatation : Le sentiment d'appartenance au Canada et les liens communautaires et sociaux étaient comparables ou plus importants chez les RP ayant l'intention de présenter une demande que chez les citoyens naturalisés, mais moins importants chez les RP qui ne prévoyaient pas demander la citoyenneté.

⁷⁵ Source : base de données administratives d'IRCC (15 janvier 2019).

⁷⁶ Source : documents internes du programme d'IRCC.

⁷⁷ Canada, IRCC (2017). *Profil d'information sur le rendement du Programme de citoyenneté*, p. 8.

⁷⁸ Dans cette section, les répondants au sondage étaient ceux qui résidaient au Canada au moment du sondage. Les résultats du sondage ont comparé les citoyens naturalisés avec les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté (y compris ceux avec une demande en traitement), ainsi que les RP n'ayant pas l'intention de demander la citoyenneté.

⁷⁹ Le sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants est effectué en ligne chaque année et permet d'obtenir des données sur le rendement et les résultats des programmes d'établissement et de réinstallation.

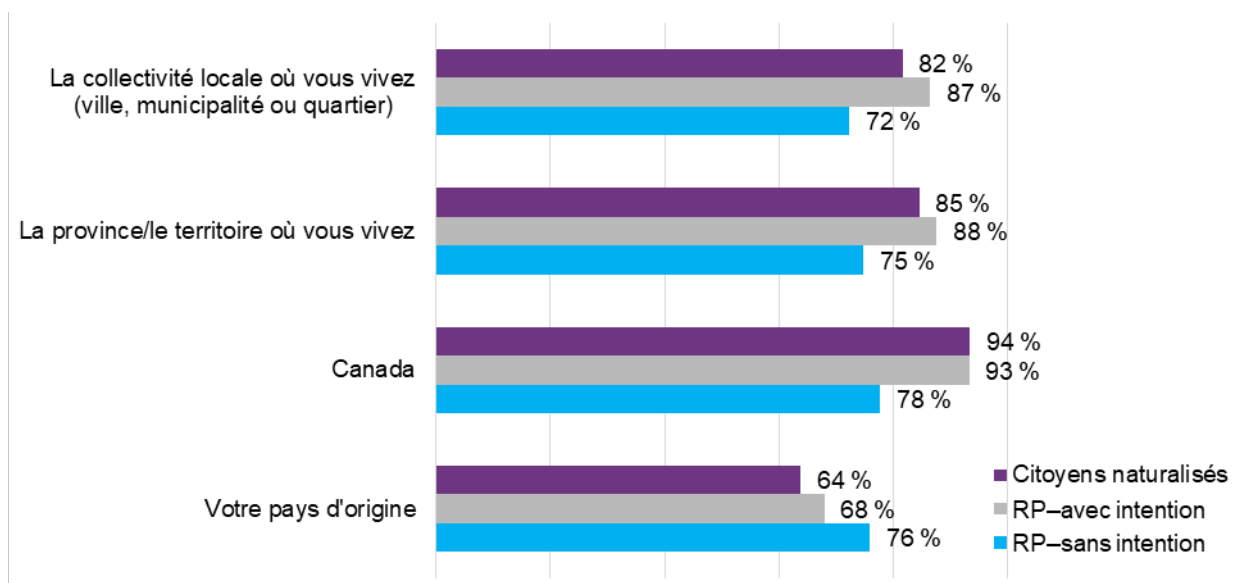
⁸⁰ L'Enquête sociale générale (ESG) est une enquête menée au sein du système statistique national du Canada. Elle permet de recueillir des données transversales auprès d'un échantillon aléatoire de Canadiens de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. Le cycle de 2013 portait sur l'identité sociale et couvrait les sujets suivants : réseaux sociaux, participation et engagement civiques, connaissance de l'histoire du Canada, appréciation des symboles nationaux, valeurs partagées, confiance envers les institutions et les personnes.

Sentiment d'appartenance

Le concept d'appartenance occupe une place importante dans la documentation sur la citoyenneté et le sentiment d'appartenance représente une dimension de concepts, comme l'inclusion sociale, la cohésion sociale et le capital social⁸¹. La dimension de l'appartenance de la citoyenneté fait « référence au sentiment d'appartenir à une communauté, de faire partie d'un "nous" collectif, qui facilite l'agir ensemble en vue d'atteindre des buts communs⁸² ». L'appartenance est également « une route à deux voies : les collectivités envoient des signaux d'acceptation et d'inclusion⁸³ ». Les collectivités d'accueil sont censées promouvoir un sentiment d'appartenance⁸⁴. Dans le cadre de l'évaluation, on a examiné le sentiment d'appartenance des citoyens naturalisés et des RP par rapport au Canada, à la province/au territoire, à la collectivité locale et au pays d'origine, et analysé leur point de vue sur l'accueil offert par leur collectivité.

Les résultats du sondage de l'évaluation ont révélé un fort sentiment d'appartenance au Canada chez les citoyens naturalisés et les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté (environ 93,5 % pour ces deux groupes). Les résultats ont également indiqué un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité locale et à la province/au territoire du Canada chez ces deux groupes, bien que le taux ait été légèrement plus élevé chez les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté. Un fort sentiment d'appartenance (tous niveaux confondus) était moins fréquent chez les personnes n'ayant pas l'intention de demander la citoyenneté. À l'inverse, un fort sentiment d'appartenance au pays d'origine était plus fréquemment observé au sein de ce groupe⁸⁵ (figure 3).

Figure 3 : Sentiment d'appartenance (plus ou moins fort ou très fort) selon le statut de citoyenneté



Source : Sondage de l'évaluation

⁸¹ Painter, C. V. (2013). *Le sentiment d'appartenance : revue de la littérature*. IRCC, Direction générale de la recherche et de l'évaluation.

⁸² Ibid, p. 5.

⁸³ Fondations communautaires du Canada (2017). *Appartenance : nos liens, nos collectivités*, rapport Signes vitaux 2017, p. 2.

⁸⁴ Esses, V. M., L. K. Hamilton, C. Bennett-AbuAyyash et M. Burnstein (2010). *Caractéristiques d'une collectivité accueillante*, Initiative de développement de collectivités accueillantes. Financé par Citoyenneté et Immigration Canada.

⁸⁵ Les réponses « plus ou moins fort » ou « très fort » ont été regroupées pour refléter un « fort » sentiment d'appartenance.

De manière générale, les répondants au sondage de l'évaluation ont indiqué un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité locale, à leur province ou territoire, ainsi qu'au Canada, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques. Toutefois, les répondants des pays non membres de l'OCDE, les réfugiés réinstallés et les personnes protégées ont plus fréquemment indiqué un très fort sentiment d'appartenance au Canada.

- 58 % des répondants nés dans des pays non membres de l'OCDE ont indiqué un très fort sentiment d'appartenance, par rapport à 42 % des personnes nées dans des pays membres de l'OCDE.
- 71 % des réfugiés réinstallés et des personnes protégées ont indiqué un très fort sentiment d'appartenance, par rapport à 53 % des immigrants économiques et 54 % des immigrants parrainés par leur famille.

En outre, les réfugiés réinstallés et les personnes protégées (43 %) ont moins souvent indiqué avoir un fort sentiment d'appartenance à leur pays d'origine, par rapport aux immigrants économiques (68 %) et aux immigrants parrainés par leur famille (70 %).

En ce qui concerne les collectivités accueillantes, les résultats du sondage de l'évaluation ont révélé très peu de différences entre les groupes de répondants. La plupart des citoyens et des RP ayant ou non l'intention de demander la citoyenneté ont estimé que leur collectivité était accueillante pour les nouveaux arrivants (environ 93 %, 94 % et 93 % respectivement⁸⁶).

Les constatations du sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants étaient assez conformes aux résultats du sondage de l'évaluation, bien que le sondage auprès des nouveaux arrivants ne fasse pas de distinction entre les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté et les RP n'ayant pas cette intention. Les résultats de ce sondage ont révélé ce qui suit :

- un fort sentiment d'appartenance au Canada pour les citoyens naturalisés et les RP, bien que le taux était plus élevé chez les citoyens naturalisés (93 % et 89 % respectivement);
- le sentiment d'appartenance à sa collectivité locale et à sa province ou à son territoire au Canada était comparable dans les deux groupes⁸⁷;
- un fort sentiment d'appartenance à son pays d'origine a été plus souvent observé chez les RP;
- enfin, la plupart des RP et des citoyens naturalisés estimaient que leur collectivité était accueillante pour les nouveaux arrivants (92 % et 91 % respectivement⁸⁸).

Confiance envers les institutions canadiennes

Dans la documentation, les niveaux de confiance envers les institutions publiques et la satisfaction à leur égard sont liés au sentiment d'appartenance au pays et à la cohésion sociale⁸⁹. On a examiné, dans le cadre de l'évaluation, la confiance des citoyens naturalisés et des RP à l'égard de plusieurs institutions publiques au Canada : la police, le système judiciaire et les tribunaux, le système scolaire, le système de santé, les banques, les commerçants et les gens d'affaires locaux, les médias et le gouvernement fédéral.

⁸⁶ Les réponses « d'accord » et « fortement d'accord » ont été regroupées pour indiquer que les répondants étaient « d'accord » avec le fait que leur collectivité était accueillante.

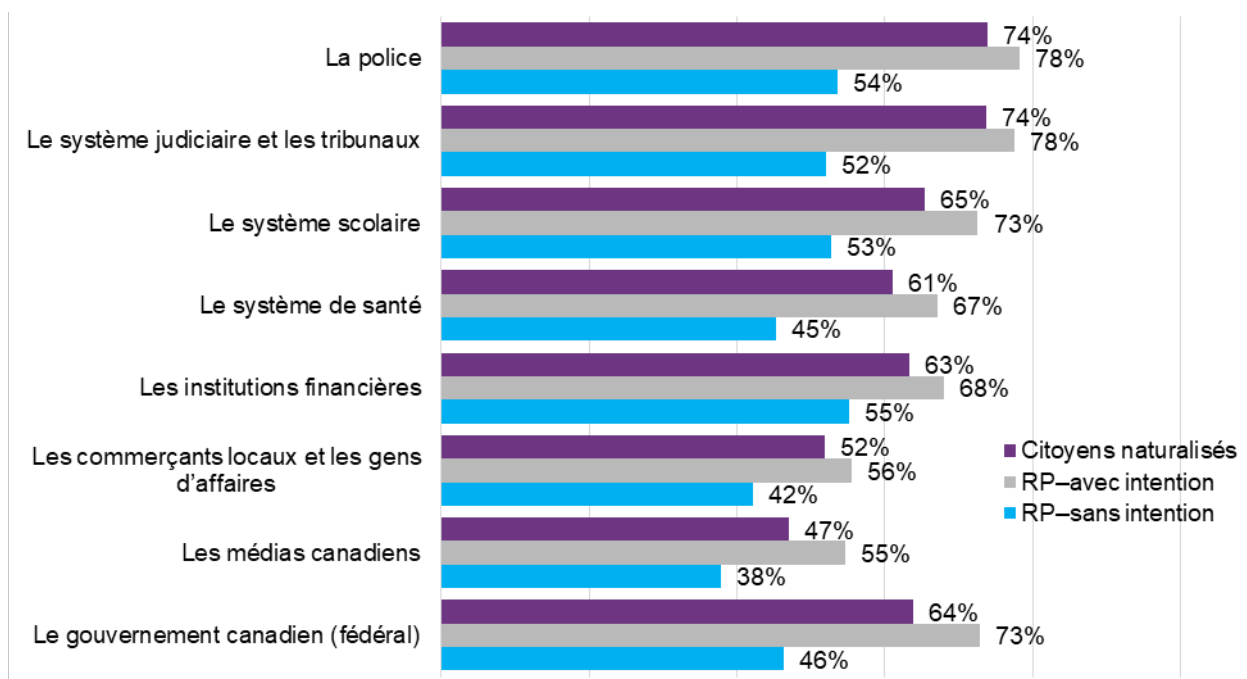
⁸⁷ Un fort sentiment d'appartenance (« plus ou moins fort » ou « très fort ») à sa province ou à son territoire a été signalé par 83 % des RP et 84 % des citoyens ayant participé au sondage. Un fort sentiment d'appartenance (« plus ou moins fort » ou « très fort ») à sa collectivité a été signalé par 81 % des RP et 82 % des citoyens ayant participé au sondage.

⁸⁸ Les possibilités de réponse à cette question dans le sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants étaient légèrement différentes de celles du sondage de l'évaluation. Les réponses « assez d'accord », « d'accord » et « fortement d'accord » ont été regroupées pour indiquer que les répondants étaient « d'accord » avec le fait que leur collectivité était accueillante.

⁸⁹ Cotter, A. (2015). « La confiance du public envers les institutions canadiennes », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015007 au catalogue de Statistique Canada, p. 4.

Les constatations du sondage de l'évaluation ont montré que la confiance était plus élevée chez les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté et plus faible chez ceux qui ne prévoyaient pas le faire (en moyenne, 68 % et 50 % respectivement pour l'ensemble des institutions⁹⁰). Les citoyens naturalisés et les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté étaient plus nombreux à manifester de la confiance à l'égard de la police, du système judiciaire et des tribunaux (74 % et 78 % respectivement pour chaque groupe). Pour leur part, les RP n'ayant pas l'intention de demander la citoyenneté faisaient le plus souvent confiance aux banques, aux commerçants et aux gens d'affaires locaux (55 % pour chaque groupe) (figure 4). Les résultats du sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants étaient uniformes, avec environ 71 % (en moyenne) des citoyens naturalisés et des RP qui ont indiqué faire confiance aux institutions canadiennes similaires⁹¹.

Figure 4 : Confiance (grande ou beaucoup) envers les institutions canadiennes, selon le statut de citoyenneté



Source : Sondage de l'évaluation

⁹⁰ Les réponses « grande » et « beaucoup » ont été regroupées pour indiquer la confiance envers les différentes institutions canadiennes.

⁹¹ Calcul de la fréquence moyenne des mentions de confiance des RP et des citoyens envers les institutions canadiennes qui suivent : la police, le système judiciaire et les tribunaux, le système de santé et le gouvernement canadien (fédéral). Les réponses « grande » et « beaucoup » ont été regroupées pour indiquer la confiance envers les différentes institutions canadiennes.

Les constatations du sondage de l'évaluation ont indiqué quelques tendances notables liées à la confiance envers les institutions canadiennes, selon l'année de l'admission des répondants, leur âge, leur pays d'origine et leur connaissance des langues officielles. En moyenne⁹² :

- 66 % des répondants ayant été admis au cours des dernières années (2011 à 2015) ont déclaré faire confiance aux institutions canadiennes, contre 60 % de ceux ayant été admis antérieurement (2006 à 2010);
- 68 % des répondants de 55 ans et plus⁹³ ont indiqué faire confiance aux institutions canadiennes, par rapport à 64 % des répondants de 35 à 54 ans et à 62 % des répondants de 18 à 34 ans;
- 65 % des répondants nés dans des pays non membres de l'OCDE ont déclaré faire confiance aux institutions canadiennes, par rapport à 58 % de ceux qui sont nés dans des pays membres de l'OCDE;
- 65 % des répondants ayant une connaissance d'au moins une langue officielle à l'admission ont déclaré faire confiance aux institutions canadiennes, contre 60 % de ceux qui n'avaient aucune connaissance d'une langue officielle.

Liens sociaux au Canada

Les liens sociaux peuvent comprendre les membres de la famille, les amis ou les connaissances, et permettent d'offrir aux personnes un soutien émotif et de la compagnie, mais aussi l'accès à des ressources, comme des renseignements et des possibilités. Parfois désignés par le terme « capital social », les liens sociaux peuvent être affectifs (comportant des liens affectifs forts) ou relationnels (comportant des liens moins étroits fondés sur des intérêts mutuels, des relations de travail ou l'accès à des ressources⁹⁴). L'évaluation a essentiellement porté sur les liens sociaux des citoyens naturalisés et des RP, qui sont de nature plus affective (p. ex. les personnes sur lesquelles on peut compter pour obtenir de l'aide ou avec lesquelles une personne peut discuter de décisions de vie importantes⁹⁵).

Dans l'ensemble, les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que les liens sociaux étaient comparables entre les citoyens naturalisés et les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté, bien que légèrement plus fréquents chez ces derniers (en moyenne, 89 % et 91 % respectivement). Les liens sociaux étaient moins fréquents chez les RP n'ayant pas l'intention de demander la citoyenneté (figure 5). Les liens sociaux ne variaient pas de manière significative en fonction des caractéristiques sociodémographiques des répondants.

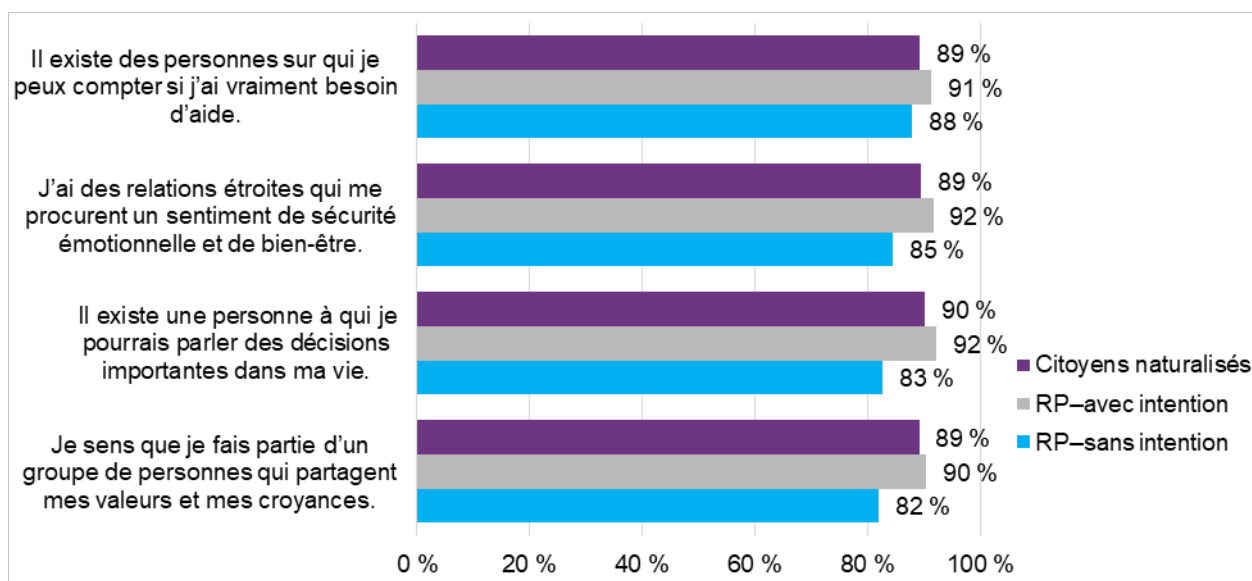
⁹² Un pourcentage moyen a été calculé parmi les types d'institutions aux fins du rapport.

⁹³ L'âge au 1^{er} avril 2019 a été utilisé pour correspondre au moment de l'administration du sondage.

⁹⁴ Sinha, M. (2014). « Rapports des Canadiens avec les membres de leur famille et leurs amis ». *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X – N° 006 au catalogue de Statistique Canada, p. 4; Turcotte, M. (2015). « Tendances du capital social au Canada », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015002 au catalogue de Statistique Canada, p. 4.

⁹⁵ Le sondage de l'évaluation ne précisait pas le nombre ni le type de relations. Celles-ci pourraient comprendre les membres de la famille, ainsi que les amis.

Figure 5 : Liens sociaux au Canada (« d'accord » ou « fortement d'accord »), selon le statut de citoyenneté



Source : Sondage de l'évaluation

Le sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants a uniquement abordé les liens sociaux sous l'angle du nombre d'amis proches. Comme pour les résultats du sondage de l'évaluation, la mesure des liens sociaux de ce sondage était comparable entre les citoyens naturalisés et les RP, la plupart indiquant avoir un ou plusieurs amis (95 % et 93 % respectivement). Un pourcentage plus élevé de citoyens naturalisés a cependant déclaré avoir cinq amis ou plus (55 % contre 50 % des RP).

4.4.2 Bénévolat et appartenance à un groupe

Constatation : Les taux de bénévolat et d'appartenance à un groupe étaient supérieurs chez les citoyens naturalisés que chez les RP. Les résultats du sondage ont montré des différences fondées sur des variables socioéconomiques, plus particulièrement en ce qui a trait à l'appartenance à un groupe, ce qui laisse entendre que ces facteurs jouent un rôle dans des formes plus actives d'engagement social et civique.

Le bénévolat et l'appartenance à un groupe sont des formes plus actives d'engagement social et civique. Le bénévolat peut être de nature occasionnelle ou permanente. Il peut également être de nature officielle (p. ex. offrir un service non rémunéré à une organisation communautaire) ou non officielle (p. ex. aider sa famille, ses amis ou ses voisins⁹⁶). L'appartenance à un groupe peut également varier en fonction des motifs de la participation (p. ex. sociaux, politiques ou récréatifs⁹⁷). L'évaluation a surtout porté sur les types plus officiels de bénévolat⁹⁸ et d'appartenance à un groupe, en examinant leur incidence au cours des 12 mois précédant le sondage, sans égard au temps consacré à ces activités. On a également tenu compte des différents types de groupes auxquels participent les nouveaux arrivants.

⁹⁶ Sinha, M. (2015). « Le bénévolat au Canada, de 2004 à 2013 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015003 au catalogue de Statistique Canada, p. 4.

⁹⁷ Turcotte, M. (2015). « L'engagement communautaire et la participation politique au Canada », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015006 au catalogue de Statistique Canada, p. 4.

⁹⁸ Le sondage de l'évaluation a défini le bénévolat comme étant la fourniture de services, sans compensation monétaire, pour un groupe ou une organisation. Cela comprend tout soutien non rémunéré offert à des écoles, à des organisations religieuses ou sportives ou à des associations communautaires.

Bénévolat

Dans l'ensemble, les constatations du sondage de l'évaluation ont montré que les citoyens naturalisés (46 %) ont indiqué plus fréquemment faire du bénévolat que les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté (37 %) et ceux qui ne prévoyaient pas le faire (33 %). De même, le taux de citoyens naturalisés ayant indiqué dans le sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants (36 %) qu'ils faisaient du bénévolat était plus élevé que celui des RP (28 %), mais plus faible que celui des participants au sondage de l'évaluation.

Les citoyens naturalisés ayant répondu au sondage de l'évaluation présentaient des ressemblances étroites avec les citoyens nés au Canada ayant répondu à l'Enquête sociale générale (ESG) de 2013, dont 45 % ont indiqué faire du bénévolat. Dans le cadre du sondage de l'évaluation, les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté et ceux qui ne prévoyaient pas le faire ressemblaient davantage aux répondants de l'ESG nés à l'extérieur du Canada, qui ont indiqué faire du bénévolat à un taux de 38 %.

Les résultats du sondage de l'évaluation ont également montré des différences dans les taux de bénévolat en fonction de diverses caractéristiques socioéconomiques. Les différences notables figurent dans le tableau 5.

Tableau 5 : Bénévolat selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques des répondants	Bénévolat–oui	Bénévolat–non
Âgé de 18 à 34 ans	43 %	57 %
Âgé de 35 à 54 ans	45 %	55 %
Âgé de 55 ans et plus	34 %	66 %
Catégorie de l'immigration économique	44 %	56 %
Catégorie du regroupement familial	38 %	62 %
Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées	51 %	49 %
Revenu de 45 000 \$ ou moins	42 %	58 %
Revenu de plus de 45 000 \$	47 %	53 %
Participent au marché du travail	44 %	56 %
Ne participent pas au marché du travail	34 %	66 %

Source : Sondage de l'évaluation

Conformément à ces constatations, les résultats de l'ESG ont également montré des taux de bénévolat supérieurs chez les répondants qui sont sur le marché du travail et ceux qui ont un revenu plus élevé⁹⁹.

Appartenance à un groupe

Les types de groupes pris en compte dans l'évaluation comprenaient : les associations syndicales ou professionnelles; les partis ou groupes politiques; les clubs philanthropiques; les regroupements de personnes âgées; les organisations de jeunes; les associations ou clubs d'immigrants ou de personnes appartenant à un groupe ethnique; les organisations culturelles, éducatives ou de loisirs; les groupes affiliés à une confession religieuse; les groupes scolaires, les associations de quartier, civiques ou communautaires, et les organisations sportives ou récréatives. L'appartenance à un groupe pouvait également comprendre le fait de soutenir la participation d'un enfant à un groupe ou à une activité.

⁹⁹ Sinha, M. (2015). « Le bénévolat au Canada, de 2004 à 2013 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015003 au catalogue de Statistique Canada, pp. 22-23.

Dans l'ensemble, les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que les citoyens naturalisés (47 %) appartenaient à un groupe de manière plus fréquente que les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté et ceux qui ne prévoient pas le faire (40 % pour les deux groupes). Les trois groupes de répondants ont indiqué le plus souvent appartenir à un groupe affilié à une confession religieuse. Les organisations sportives ou récréatives et les groupes scolaires, les associations de quartier, les associations civiques ou communautaires représentaient les autres types de groupes auxquels appartenaient le plus souvent les répondants¹⁰⁰.

Les résultats du sondage de l'évaluation ont également montré des différences dans les taux d'appartenance à un groupe, en fonction de diverses caractéristiques socioéconomiques. Les différences notables figurent dans le tableau 6.

Tableau 6 : Appartenance à un groupe en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques des répondants	Appartenance—oui	Appartenance—non
Âgé de 18 à 34 ans	40 %	60 %
Âgé de 35 à 54 ans	47 %	53 %
Âgé de 55 ans et plus	41 %	59 %
Catégorie de l'immigration économique	46 %	54 %
Catégorie du regroupement familial	41 %	59 %
Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées	47 %	53 %
Pays de naissance (membres de l'OCDE)	56 %	44 %
Pays de naissance (non membres de l'OCDE)	42 %	58 %
Aucune connaissance d'une langue officielle à l'admission	38 %	62 %
Connaissance d'au moins une langue officielle à l'admission	46 %	54 %
Revenu de 45 000 \$ ou moins	41 %	59 %
Revenu de plus de 45 000 \$	52 %	48 %
Participent au marché du travail	45 %	55 %
Ne participent pas au marché du travail	40 %	60 %

Source : Sondage sur l'évaluation

À l'instar des constatations du sondage de l'évaluation, les résultats du sondage d'IRCC auprès des nouveaux arrivants ont montré que les citoyens naturalisés affichaient des taux plus élevés d'appartenance à un groupe (56 %) que les RP (47 %). Les résultats de l'ESG 2013 ont révélé pour leur part une tendance en fonction du temps passé au Canada, les taux d'appartenance à un groupe étant plus élevés chez les non-immigrants (67 %) et les immigrants établis (63 %), par rapport aux immigrants récemment arrivés (59 %¹⁰¹). Les résultats de l'ESG ont également montré des taux plus importants d'appartenance à un groupe chez les répondants ayant un revenu plus élevé¹⁰².

¹⁰⁰ Plus de détails sur les types de groupes d'appartenance sont fournis à l'annexe F.

¹⁰¹ L'ESG de 2013 définit les immigrants établis comme des personnes ayant immigré au Canada avant 2000 et les immigrants récents comme des personnes ayant immigré au Canada entre 2000 et 2013.

¹⁰² Turcotte, M. (2015). « L'engagement communautaire et la participation politique au Canada », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015006 au catalogue de Statistique Canada, p. 24.

4.5. Rendement économique des citoyens naturalisés

Bien qu'ils ne soient pas au cœur des objectifs du Programme de citoyenneté, les avantages économiques éventuels liés à la citoyenneté ont fait l'objet de discussions dans la documentation et ont servi à renforcer l'objectif final du Programme de citoyenneté, à savoir que les résidents permanents admissibles deviennent des citoyens canadiens. Ainsi, l'évaluation a porté sur les résultats économiques des citoyens naturalisés par rapport aux RP, en examinant les données sur les salaires et les traitements des feuillets T4 de 2017 afin de mieux comprendre la contribution de la citoyenneté au rendement économique.

Constatation : Les revenus d'emploi moyens des citoyens naturalisés sont supérieurs à ceux des RP. La différence entre les revenus n'est toutefois pas attribuable à la citoyenneté, mais plutôt aux caractéristiques socioéconomiques de ceux qui l'obtiennent, en majeure partie les revenus antérieurs et le temps passé au Canada.

4.5.1 Contexte de la recherche

Des recherches antérieures relatives aux résultats économiques des citoyens naturalisés ont permis de souligner que la citoyenneté leur confère un certain avantage en termes de revenus. Cependant, les recherches ont également mis en évidence un biais de sélection, selon lequel les immigrants ayant des caractéristiques liées aux revenus sont plus susceptibles de s'auto-sélectionner pour la citoyenneté¹⁰³. Si des méthodes statistiques ont été utilisées dans certaines recherches pour aborder la question de l'auto-sélection¹⁰⁴, on a remarqué dans la documentation que très peu d'études ont eu recours à des données longitudinales pour aborder cette question¹⁰⁵.

Les avantages économiques liés à la citoyenneté sont décrits par l'accès officiel et officieux à certains emplois qui ont une incidence sur le revenu potentiel. Par exemple, certains employeurs peuvent officiellement restreindre l'embauche aux seuls citoyens, alors que d'autres peuvent favoriser les citoyens en raison du fait qu'ils sont plus déterminés à rester au pays ou à posséder un passeport canadien, ce qui facilite les voyages internationaux.

Picot et Hou (2011) ont utilisé les données transversales du recensement pour examiner la relation entre la citoyenneté et les résultats économiques des immigrants au Canada. Bien qu'ils aient noté la possibilité d'un biais de sélection, ils ont constaté que les immigrants devenus citoyens jouissent de taux d'emploi supérieurs et de taux de chômage inférieurs, et sont plus susceptibles d'avoir une profession de premier rang et d'être mieux rémunérés que leurs homologues n'ayant pas obtenu la citoyenneté¹⁰⁶. De plus, des différences similaires, quoique

¹⁰³ Voir : DeVoretz, D. J. et S. Pivnenko (2005). « The Economic Causes and Consequences of Canadian Citizenship », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*; DeVoretz, D. J. et S. Pivnenko (2008). « The economic determinants and consequences of Canadian citizenship ascension ». *The Economics of Citizenship*. Publié sous la direction de P. Bevelander et D.J. DeVoretz, pp. 21-61; Picot, G. et F. Hou (2011). *Tendances différentes en matière de taux de citoyenneté des immigrants au Canada et aux États-Unis*. Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

¹⁰⁴ DeVoretz et Pivnenko (2008) ont eu recours à la correction par la procédure d'estimation en deux étapes d'Heckman et à l'inverse du ratio de Mills pour aborder la question de l'auto-sélection dans la recherche transversale, prouvant ainsi la présence d'un biais de sélection dans leurs résultats.

¹⁰⁵ Picot, G. et F. Hou (2011). *Tendances différentes en matière de taux de citoyenneté des immigrants au Canada et aux États-Unis*. Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

¹⁰⁶ Les professions de premier rang comprenaient : la gestion, la finance, l'administration, les sciences naturelles et appliquées et d'autres professions libérales.

moins marquées, ont été constatées, après avoir tenu compte des distinctions observées en matière de caractéristiques personnelles et professionnelles¹⁰⁷.

4.5.2 Comparaison entre les revenus des citoyens naturalisés et ceux des RP

Les recherches consultées en vue de l'évaluation portaient sur les revenus d'emploi en relation avec diverses caractéristiques socioéconomiques, mais se limitaient à des données transversales. Dans la présente évaluation, on a utilisé des données longitudinales, ce qui permet ainsi la prise en compte, dans l'analyse, des revenus d'emploi avant l'acquisition de la citoyenneté.

L'analyse a porté sur les revenus d'emploi des immigrants admis au Canada entre 2002 et 2012, âgés de 18 à 60 ans au moment de l'admission, selon leur statut de citoyenneté à la fin de 2017. Dans l'ensemble, elle a révélé que les citoyens naturalisés avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les RP (51 500 \$ contre 39 600 \$). Afin de mieux comprendre les facteurs liés à la différence entre les revenus d'emploi, des analyses de régression ont été menées afin d'examiner le statut de citoyen en conjonction avec d'autres caractéristiques clés des immigrants¹⁰⁸. Après avoir effectué un contrôle de ces autres variables, l'analyse réalisée n'a pas trouvé un effet positif de la citoyenneté.

Les analyses de régression ont mis en évidence d'autres facteurs clés rattachés aux revenus d'emploi. Par exemple :

- des revenus d'emploi antérieurs plus élevés étaient associés à des revenus d'emploi plus élevés en 2017;
- un long séjour au Canada en tant que RP était associé à des revenus d'emploi plus élevés;
- les demandeurs principaux de la catégorie économique avaient des revenus d'emploi plus élevés que les autres immigrants;
- les immigrants de sexe masculin avaient des revenus d'emploi supérieurs d'environ 18 % à ceux des femmes;
- un plus faible niveau de scolarité était associé à des revenus d'emploi moindres;
- les personnes ayant une connaissance d'une langue officielle à l'admission avaient des revenus d'emploi d'environ 9 % plus élevés que ceux des personnes n'ayant aucune connaissance d'une langue officielle à l'admission;
- les personnes âgées de 35 ans et plus à l'admission avaient des revenus d'emploi inférieurs à ceux des personnes âgées de 18 à 24 ans à l'admission.

Une décomposition par régression de l'écart de revenus entre les citoyens naturalisés et les RP a révélé que 84,6 % de la différence dans les revenus d'emploi s'expliquait par les revenus antérieurs des immigrants et l'année de leur admission (c'est-à-dire la durée de leur séjour au Canada en tant que RP). D'autres variables, comme l'éducation, la catégorie d'immigration et l'âge au moment de l'admission, représentaient le reste de la différence¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Picot, G. et F. Hou (2011). *Tendances différentes en matière de taux de citoyenneté des immigrants au Canada et aux États-Unis*. Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

¹⁰⁸ Les variables comprenaient : le statut lié à la citoyenneté, l'année de l'admission au Canada en tant que RP, l'âge à l'admission, le sexe, la catégorie d'immigration, la connaissance des langues officielles à l'admission, le pays de citoyenneté (membre de l'OCDE ou non), l'incidence du statut antérieur comme RT au Canada, la province de l'emploi et les revenus antérieurs.

¹⁰⁹ Plus de détails sur les analyses de régression peuvent être consultés à l'annexe G.

4.6. Gestion du Programme de citoyenneté

On a examiné, dans le cadre de l'évaluation, la gestion du Programme de citoyenneté, en mettant l'accent sur les rôles, les responsabilités et la coordination parmi les partenaires, ainsi que la conception du programme en relation avec l'atteinte de ses objectifs.

4.6.1 Coordination du Programme de citoyenneté

Constatation : Il a été difficile d'assurer une coordination efficace du Programme de citoyenneté, en raison d'une structure de gestion dispersée, de rôles et de responsabilité qui manquaient de clarté et de communications filtrées au niveau de la direction générale.

La responsabilité et la gestion du programme de citoyenneté sont réparties entre les différentes directions d'IRCC dans les domaines de la politique, des opérations et des communications, la plupart d'entre elles se trouvant au sein du Secteur des opérations (voir section 1.3).

Rôles et responsabilités

En 2018, le Programme de citoyenneté a fait l'objet d'un examen des ressources financières (ERF) qui a permis de montrer que les efforts déployés dans le cadre d'activités similaires étaient généralement dispersés dans l'ensemble de l'organisation, principalement en ce qui a trait à l'orientation du programme, à la surveillance et à la production de rapports. L'ERF a en outre révélé que la répartition entre les directions générales n'était pas conforme à leurs mandats, rôles et responsabilités respectifs. Par exemple, selon l'ERF, on retrouve plus de deux fois plus d'ETP en gestion de programme au RC et au RN, lesquels ont pour tâche d'assurer l'intégrité du programme, même si celle-ci est l'une des principales responsabilités de la DGOPCP¹¹⁰.

Conformément aux constatations de l'ERF de 2018, les entrevues menées dans le cadre de l'évaluation ont mis en évidence les difficultés liées à la clarté et à la pertinence des rôles et des responsabilités. Les entrevues ont plus particulièrement révélé des enjeux permanents liés au manque de clarté et au chevauchement des responsabilités, principalement entre les directions générales du RC, du RN et de la DGOPCP. Cela a été perçu comme ayant coïncidé avec la création du RN, en 2016. Les entrevues ont également permis de constater que le groupe chargé de la politique au sein du Programme de citoyenneté est relativement petit par rapport au côté opérationnel, et on a laissé entendre que la ligne de démarcation entre le travail politique et le travail opérationnel n'était pas toujours claire.

Une nouvelle validation de l'ERF de 2018 a été menée par la DGOPCP en décembre 2019. Si cet exercice n'a pas révélé de chevauchement des activités de gestion du programme entre les directions générales, on a constaté l'absence possible d'une compréhension commune des directions générales à l'égard de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne ces activités. Un tableau des activités de gestion du programme a été élaboré, délimitant quatre types de rôles (à savoir : responsabilité, obligation de rendre compte, consultation, information) pour orienter le travail de validation. Ainsi, le fait de mener un nouvel exercice de validation a servi à clarifier les rôles et les responsabilités entre les directions générales.

Coordination et communication

Les entrevues ont exposé trois principaux mécanismes de coordination du programme pendant la période de l'évaluation : la Communauté opérationnelle de la citoyenneté (COC), au niveau des directeurs adjoints, le Comité de coordination du Programme de citoyenneté (CCPC), au niveau

¹¹⁰ Canada, IRCC (2017). *Profil d'information sur le rendement du Programme de citoyenneté*, p. 5.

des directeurs¹¹¹ et la Table de gestion du Programme de citoyenneté (TGPC), au niveau des directeurs généraux^{112 113}(DG).

En ce qui concerne les mandats, la COC et le CCPC sont tous deux axés sur les opérations et ont pour objectif de surveiller et de soutenir la mise en œuvre du programme dans les réseaux de prestation de services. La COC est dirigée par la DGOPCP, tandis que le CCPC est coprésidé par la DGOPCP et les directions du RC et du RN¹¹⁴. Pendant les entrevues, on a constaté que la coordination et la communication dans le cadre du Programme de citoyenneté mettent l'accent sur les opérations, ce qui peut se manifester par une relation à sens unique où les politiques agissent comme un outil pour les opérations. Cependant, on a laissé entendre que, plus récemment, le rôle des politiques s'est accru dans les réunions conjointes politiques/opérations. On a également noté que la COC était inactive pendant un certain temps au cours de la période de l'évaluation. Sans ce mécanisme, certains ont perdu la possibilité d'apporter leur contribution¹¹⁵.

La TGPC, présidée par le responsable du programme, désigné comme le DG de la Direction générale de la citoyenneté, a été établie en 2018. Par conséquent, elle n'a été créée que plus tard, au cours de la période de l'évaluation. La TGPC a un mandat de surveillance plus intégré, axé sur la surveillance du rendement du programme et une prise de décisions fondée sur des données probantes. Elle vise à fournir un forum pour informer, consulter et rechercher le consensus, et à favoriser le dialogue au sein du programme afin d'assurer la coordination et l'harmonisation de ses initiatives¹¹⁶. Les commentaires recueillis lors des entrevues ont décrit la TGPC comme étant utile. Elle s'avère un lieu d'échange d'informations adéquat et important pour le suivi des progrès par rapport aux résultats. Il a également été mentionné que la TGPC avait parfois mené à la création de groupes de travail ad hoc pour résoudre des problèmes liés aux tâches.

Dans l'ensemble, c'est dans une plus grande proportion que les participants aux entrevues ont indiqué que la coordination et la communication n'étaient pas efficaces. Le problème le plus fréquemment mentionné a été le filtrage des communications par les bureaux des directeurs généraux (BDG), qui a été accentué avec la création du RN et du RC, ce qui a donné lieu à des communications jugées trop officielles, trop hiérarchisées et trop contrôlées. Si la centralisation des communications au sein des BDG a d'abord été perçue comme étant positive pour la normalisation des réponses aux questions, les entrevues ont permis de constater que les questions et les réponses se diluaient dans le processus, et que ces communications étaient moins efficaces que les communications ad hoc et informelles au niveau opérationnel.

¹¹¹ Le Comité de coordination du Programme de citoyenneté comprend également une représentation au niveau des directeurs adjoints et des gestionnaires de la DGOPCP et de la DGPRO.

¹¹² La Table de gestion du Programme de citoyenneté prévoit également la participation ad hoc de responsables d'autres niveaux, le cas échéant.

¹¹³ Il convient également de souligner que la DGOPCP organise une rencontre annuelle en personne sur le Programme de citoyenneté, laquelle dure habituellement trois jours et accueille les participants de différentes directions générales au sein du Ministère.

¹¹⁴ Source : documents internes du programme d'IRCC.

¹¹⁵ La COC était inactive pendant une partie de 2018 et toute l'année 2019. Elle a été réactivée en 2020, sous un nouveau nom, le *Comité de gestion des opérations communautaires*, à la demande des partenaires du Programme. Celui-ci est coprésidé par la DGOPCP et les directions générales du RN.

¹¹⁶ Source : documents internes du programme d'IRCC.

4.6.2 Objectifs du Programme de citoyenneté

Constatation : En règle générale, les objectifs du Programme de citoyenneté sont perçus comme étant pertinents et appropriés. Le Ministère manque toutefois de mécanismes et de ressources afin de promouvoir la citoyenneté de même qu'un engagement actif, et son influence est limitée sur le souhait des nouveaux arrivants de devenir des citoyens canadiens.

Les objectifs du Programme ont été définis comme étant les résultats escomptés décrits dans le Profil d'information sur le rendement (PIR) du Programme de citoyenneté¹¹⁷. Si les entrevues ont révélé qu'ils étaient généralement perçus comme étant pertinents et appropriés, certains problèmes ont été soulevés concernant la capacité d'IRCC d'exercer une influence sur certains objectifs, lesquels sont analysés ci-dessous.

Promotion de la citoyenneté

Les entrevues ont révélé un manque de mécanismes et de ressources pour exercer une influence sur le résultat escompté, à savoir que la citoyenneté canadienne implique un engagement actif et constitue un statut valorisé. Il a été notamment souligné que la promotion de la citoyenneté auprès de tous les Canadiens (y compris ceux qui sont nés au Canada ou d'un parent canadien) est difficile en l'absence de financement dans ce domaine. Les consultations menées sur le guide d'étude *Découvrir le Canada* ont également permis de constater que la réussite de l'examen sur les connaissances pour la citoyenneté n'équivaut pas nécessairement à l'intégration ou à l'appartenance et qu'on se doit d'organiser des activités supplémentaires, au-delà de l'examen et de la cérémonie de citoyenneté, pour aider les gens à devenir des Canadiens actifs et engagés¹¹⁸.

Lorsque le Programme de multiculturalisme a été transféré à Patrimoine canadien, en 2015, le Programme de citoyenneté d'IRCC n'a plus été en mesure de mettre à profit le mécanisme de financement des subventions et des contributions du Programme de multiculturalisme pour faire avancer les objectifs communs des différents programmes, comme la promotion des connaissances civiques¹¹⁹. Lors des entrevues, on a observé un point de vue général voulant que le départ du Programme de multiculturalisme avait diminué la capacité d'IRCC à mettre sur pied des activités de promotion de la citoyenneté et on a fait remarquer que, sans ce programme, IRCC est limité à des activités et des mécanismes axés sur les nouveaux arrivants pour la promotion de la citoyenneté.

- Le budget opérationnel du Programme de citoyenneté soutient diverses activités largement liées au processus d'attribution de la citoyenneté, notamment la sensibilisation menée par les juges de la citoyenneté, les cérémonies de citoyenneté, le guide d'étude sur la citoyenneté et les informations diffusées sur le site Web du Ministère.
- Le Programme de citoyenneté met également à profit certaines subventions et contributions du Programme d'établissement dans le cadre de ces activités. Par exemple, l'Institut pour la citoyenneté canadienne et Historica Canada reçoivent des fonds du Programme d'établissement pour des activités de promotion de la citoyenneté¹²⁰. La portée de ses activités

¹¹⁷ Si on a effectué un examen du PIR du programme en 2019 et qu'on a apporté certaines modifications aux résultats escomptés au sein du modèle logique du Programme, on n'a pas modifié ces résultats de manière substantielle par rapport à ceux qui ont été examinés dans l'évaluation.

¹¹⁸ Source : documents internes du programme d'IRCC.

¹¹⁹ Le portefeuille du multiculturalisme a été transféré de Patrimoine canadien (PCH) à CIC/IRCC le 30 octobre 2008 et y est demeuré jusqu'au 4 novembre 2015, alors qu'il est revenu à PCH.

¹²⁰ Au moment de l'évaluation, le Programme d'établissement a financé Historica Canada pour que l'organisme mette au point des outils d'étude en ligne visant à soutenir le matériel d'apprentissage du nouveau guide d'étude de la citoyenneté, et l'Institut pour la citoyenneté canadienne, pour qu'il organise des cérémonies de citoyenneté spéciales, ainsi que des discussions en table

est toutefois restreinte par les modalités et conditions du Programme d'établissement, lesquelles désignent précisément les RP, en excluant les citoyens, comme bénéficiaires admissibles aux services d'établissement.

Dans cet esprit, IRCC a déterminé que le fait d'assurer une sensibilisation à la citoyenneté et un engagement accrus représentait un domaine d'intérêt pour la planification des politiques et des programmes¹²¹.

Devenir canadien et mesurer l'obtention de la citoyenneté

Les entrevues ont mis en relief un manque de contrôle par rapport à l'objectif voulant que les nouveaux arrivants au Canada aient le désir d'obtenir la citoyenneté et que les résidents permanents admissibles deviennent des citoyens canadiens. Les résultats du sondage de l'évaluation ont montré que divers facteurs influencent la décision des nouveaux arrivants d'obtenir la citoyenneté (voir section 4.2). Cependant, IRCC exerce des niveaux variables d'influence sur ces facteurs.

- Par exemple, on a indiqué dans les entrevues que certains nouveaux arrivants ne souhaitent simplement pas obtenir la citoyenneté canadienne. De même, un faible pourcentage des répondants au sondage de l'évaluation a indiqué ne pas voir d'avantage au fait de devenir citoyen canadien¹²².
- Les règles d'autres pays concernant la double citoyenneté¹²³, la propriété, les prestations de retraite ou les exigences en matière de visa échappent également à l'influence de l'IRCC. Ces règles peuvent être dissuasives pour certains nouveaux arrivants qui souhaitent maintenir des liens (personnels ou professionnels) dans leur pays d'origine.

IRCC a plus d'influence en ce qui concerne d'autres facteurs, comme les conditions d'admissibilité à la citoyenneté, les frais et le processus de demande. Comme nous l'avons vu dans d'autres sections du rapport, IRCC a apporté des modifications aux conditions d'admissibilité, en vertu du projet de loi C-6. Le Ministère a également engagé des efforts pour résoudre les problèmes liés au guide d'étude et à l'examen sur les connaissances, et on prévoit moderniser le processus de demande et revoir la structure de frais.

ronde. De plus, certains organismes qui fournissent des services d'établissement ont reçu du financement pour la mise sur pied d'activités visant à aider les nouveaux arrivants à préparer leur demande de citoyenneté et pour intégrer le thème de la citoyenneté au sein de la formation linguistique qu'ils offrent aux nouveaux arrivants.

¹²¹ Source : documents internes du programme d'IRCC.

¹²² Les répondants à cette question du sondage étaient des citoyens et des RP ayant l'intention de présenter une demande de citoyenneté ou dont la demande était en traitement, qui ont signalé d'autres raisons qui ont retardé ou empêché la présentation de leur demande de citoyenneté (n=5 152). Parmi ces répondants, 5 % ont indiqué ne pas voir d'avantages liés au fait d'obtenir la citoyenneté canadienne.

¹²³ Par exemple, la Chine ne permet pas la double citoyenneté. Certains pays, comme l'Iran, permettent la double citoyenneté, mais ne reconnaissent que la première. D'autres pays permettent la double citoyenneté, si le nouvel arrivant la demande (p. ex. le Sri Lanka et les Philippines) ou l'autorisent à certaines conditions (p. ex. la Corée du Sud, la Colombie, le Mexique et l'Égypte).

5. Conclusions et recommandations

En résumé, l'évaluation a porté sur le rendement du Programme de citoyenneté, en mettant l'accent sur les résultats du secteur d'activités lié à l'attribution de la citoyenneté. Dans le cadre de l'étude, on a examiné l'acquisition de la citoyenneté, y compris les facteurs et les défis qui l'influencent, et évalué l'efficacité et la pertinence des conditions d'admissibilité, notamment les outils et les méthodes en place pour vérifier la présence effective, les compétences linguistiques et les connaissances. Les résultats de l'intégration des nouveaux citoyens et ceux qui sont liés à la gestion globale du Programme de citoyenneté ont également été pris en compte. Dans cet esprit, les conclusions mettent en évidence les principaux résultats et considérations de l'évaluation et présentent des recommandations pour contribuer à relever les défis afférents à ce travail.

Obtention de la citoyenneté et accès

Dans l'ensemble, l'évaluation a fait ressortir qu'avec le temps, la plupart des RP deviennent des citoyens canadiens. Cependant, le taux d'obtention de la citoyenneté peut varier selon les populations et a diminué chez les immigrants plus récents, ce qui suggère que les nouveaux arrivants mettent plus de temps à devenir citoyens. Bien qu'il existe de nombreuses raisons pour obtenir la citoyenneté, les données ont suggéré que le désir de se sentir pleinement Canadien et de faire du Canada sa résidence permanente représentent les principaux facteurs de motivation des RP. On a observé que le taux d'approbation des demandes de citoyenneté est très élevé et que les récents changements aux conditions d'admissibilité en vertu du projet de loi C-6 ont joué un rôle de facilitateur. En outre, l'augmentation des frais de demande au cours de la période d'évaluation n'a pas eu d'incidence majeure sur le taux global d'obtention de la citoyenneté.

Néanmoins, si de nombreux RP finissent par obtenir la citoyenneté, l'accès à celle-ci peut entraîner des défis importants pour certains, surtout au sein des groupes plus vulnérables.

Il a été démontré qu'il peut être difficile de satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances, en particulier pour les réfugiés et les personnes ayant une faible maîtrise des langues officielles et un niveau de scolarité moindre. Si la *Loi sur la citoyenneté* prévoit certains pouvoirs discrétionnaires permettant d'accorder une dispense de ces exigences pour des motifs humanitaires, ceux-ci sont mal définis et les dispenses sont généralement fondées sur un avis médical. En outre, les dispenses doivent être sollicitées par les demandeurs, mais le processus de dispense n'est pas bien connu et il est difficile de s'y retrouver. Les données ont montré que très peu de dispenses ont été demandées ou accordées pendant la période de l'évaluation. Toutefois, compte tenu des problèmes relevés, il n'était pas clair si ces chiffres représentaient un niveau approprié de recours à ce mécanisme.

En outre, les frais applicables pour la demande se sont avérés être une difficulté courante, en particulier pour les réfugiés, les familles et les personnes à faible revenu. Le Programme de citoyenneté n'offre actuellement aucune marge de manœuvre à l'égard des frais pour la demande de citoyenneté. La structure des frais est définie dans le *Règlement sur la citoyenneté* et prévoit des tarifs individuels pour les attributions de citoyenneté pour adultes et mineurs.

Dans cet esprit, il est nécessaire de réexaminer les modalités de dispense et la structure des frais afin de s'assurer que des mécanismes suffisants sont en place pour faciliter l'accès équitable à la citoyenneté et pour mieux servir et soutenir les demandeurs potentiels qui pourraient être confrontés à des défis socioéconomiques, ainsi que les familles devant présenter plusieurs demandes entraînant chacune des frais à payer.

Recommandation 1 : IRCC devrait revoir les coûts associés à la demande de citoyenneté et mettre en œuvre une stratégie portant sur la question de l'abordabilité de la citoyenneté pour les demandeurs potentiels confrontés à des défis économiques.

Recommandation 2 : IRCC devrait mettre en œuvre et promouvoir un processus clair et transparent en matière de dispense des exigences liées aux compétences linguistiques et aux connaissances, afin d'assurer un accès et une prise de décision uniformes pour les demandeurs potentiels qui en ont besoin.

Évaluation de l'admissibilité à la citoyenneté

Dans l'ensemble, l'évaluation a révélé que les exigences liées à la présence effective, aux compétences linguistiques et aux connaissances, en vue de l'admissibilité à la citoyenneté, sont grande partie fixés à un niveau approprié. Bien qu'il existe divers outils et méthodes pour appuyer l'évaluation de ces exigences, les constatations étaient mitigées quant à leur efficacité, ce qui met en évidence des défis importants à relever.

Il a été observé que, si l'exigence de présence effective est clairement définie, il peut être difficile pour les demandeurs de la prouver, ainsi que pour les agents de l'IRCC de la vérifier, sans informations relatives aux entrées et aux sorties. En ce qui concerne les compétences linguistiques, on a indiqué que l'éventail des preuves acceptées est très large et ne reflète pas toujours les capacités linguistiques réelles des demandeurs. Lorsqu'il y a des préoccupations, il peut être difficile pour les agents de l'IRCC d'évaluer les compétences linguistiques, car les outils en place sont subjectifs et les agents ne sont pas des évaluateurs officiels. En ce qui concerne les connaissances, on souligne que l'examen et le guide d'étude présentent un niveau de langue supérieur à celui des exigences linguistiques, et qu'il est nécessaire d'avoir plus d'outils et de soutien pour les demandeurs.

Au moment de l'évaluation, l'instauration d'un nouveau programme sur les entrées et les sorties était déjà en cours, lequel devrait régler, à terme, les problèmes liés au suivi et à la vérification de la présence effective. En outre, une nouvelle approche pour les outils d'évaluation des connaissances était en cours d'élaboration, avec un nouveau guide d'étude et des documents à l'appui, mais celle-ci n'avait pas encore été mise en œuvre au moment de l'évaluation.

Ainsi, même si une stratégie est mise en œuvre pour améliorer les outils et méthodes disponibles visant à évaluer la présence effective au Canada, il demeure nécessaire de répondre aux défis qui demeurent, en ce qui concerne les outils et les méthodes en place pour évaluer les compétences linguistiques et les connaissances.

Recommandation 3 : IRCC devrait revoir le processus de vérification des compétences linguistiques et mettre en place une stratégie afin de s'assurer que les agents soient bien outillés pour valider les preuves à l'appui, et mieux appuyés pour évaluer les compétences linguistiques, s'il y a lieu.

Recommandation 4 : IRCC devrait mettre à exécution son plan pour établir une nouvelle approche pour l'exigence relative aux connaissances, qui pourrait inclure un guide d'étude révisé et des outils supplémentaires afin d'améliorer l'accessibilité de l'information requise et d'offrir un meilleur soutien aux demandeurs potentiels qui étudient et se soumettent à l'examen sur les connaissances.

Intégration et citoyenneté active

Dans l'ensemble, les résultats d'intégration ont été favorables pour les citoyens naturalisés. L'évaluation a observé que beaucoup ressentent un sentiment d'appartenance envers le Canada, leur province ou leur territoire et leur collectivité. Ils ont des liens sociaux au Canada et font confiance aux institutions canadiennes. De plus, bon nombre d'entre eux affichent de bonnes performances économiques et certains font du bénévolat et participent à des groupes, organisations ou associations.

On a également observé que de nombreux RP, en particulier ceux qui ont l'intention de demander la citoyenneté, ressentent un sentiment d'appartenance, ont des liens sociaux et font confiance aux institutions canadiennes, ce qui suggère que les nouveaux arrivants qui ont un attachement plus fort envers le Canada ont le désir de devenir des Canadiens. De plus, bien qu'une différence de revenus d'emploi ait été constatée entre les RP et les citoyens naturalisés, cette différence n'était pas attribuable à la citoyenneté, mais plutôt aux caractéristiques socioéconomiques des personnes qui l'obtiennent, en grande partie les revenus antérieurs et la durée du séjour au Canada.

Des différences entre les RP et les citoyens naturalisés ont également été constatées sur les plans du bénévolat et de l'appartenance à un groupe. Ces caractéristiques se sont avérées plus répandues parmi les citoyens naturalisés, suivis par les RP ayant l'intention de demander la citoyenneté, puis finalement par ceux n'ayant pas l'intention de la demander. Les taux de bénévolat et d'appartenance à un groupe variaient également en fonction des caractéristiques socioéconomiques.

Ainsi, l'évaluation a mis en évidence les relations entre l'intégration et l'engagement dans la société canadienne, et certaines des dynamiques de prise de décision concernant la citoyenneté. L'obtention de la citoyenneté et l'engagement actif sont au cœur des objectifs du Programme de citoyenneté d'IRCC. Bien que ces objectifs soient généralement considérés comme pertinents et appropriés, le Programme dispose de mécanismes et de ressources limités pour les influencer. À l'heure actuelle, les activités de promotion de la citoyenneté d'IRCC sont en grande partie axées sur les nouveaux arrivants et liées au processus d'attribution de la citoyenneté ou financées par le Programme d'établissement, qui exclut les citoyens de son admissibilité.

Dans cet esprit, il est nécessaire de s'assurer que les objectifs du Ministère en matière de promotion de la citoyenneté sont harmonisés avec les activités, les mécanismes et les ressources en place pour les atteindre.

Recommandation 5 : IRCC devrait revoir ses objectifs de promotion de la citoyenneté ainsi que les activités, les mécanismes et les ressources connexes disponibles, et devrait élaborer et mettre en place un plan pour mieux soutenir l'atteinte des résultats escomptés.

Annexe A : Sondage auprès des citoyens naturalisés et des RP – Aperçu de la méthode

Un sondage auprès des citoyens naturalisés et des résidents permanents (RP) a été mené pour soutenir l'évaluation. Celui-ci a permis d'examiner les facteurs qui ont une incidence sur l'obtention de la citoyenneté, y compris les motivations et les défis, ainsi que les résultats en matière d'intégration. Il a également fourni de l'information sur les intentions des RP en ce qui a trait à la citoyenneté, ce qui a permis l'établissement de comparaison entre les citoyens naturalisés, les RP qui ont l'intention de demander leur citoyenneté et ceux qui ne prévoient pas le faire.

Les questions de sondage ont porté sur les éléments qui suivent :

- les motifs expliquant pourquoi les nouveaux arrivants choisissent de demander leur citoyenneté ou non;
- les facteurs qui ont retardé (ou qui, au moment de l'évaluation, avaient empêché) la présentation de leur demande;
- les points de vue et l'expérience des nouveaux arrivants à l'égard des critères d'admissibilité et des frais;
- les éléments liés à l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants au Canada.

Présenté en ligne, le sondage pouvait être réalisé dans les deux langues officielles du Canada, en chinois, en arabe, en espagnol, en persan et en ourdou. Pour choisir les langues (outre les deux langues officielles du Canada) en vue de ce sondage, on a tenu compte des langues maternelles les plus fréquemment parlées au sein de la population immigrante du Canada (dans l'ensemble, ainsi que chez les réfugiés et les immigrants parrainés par leur famille), de même que la connaissance des langues officielles du Canada au sein des groupes de la population qui utilisent ces langues.

La population ayant répondu au sondage était constituée de RP admis au Canada entre 2006 et 2015, âgés de 18 ans ou plus en date du 1^{er} avril 2019. Le statut relatif à la citoyenneté avait été déterminé en date du 31 décembre 2018. Selon les données administratives d'IRCC, issues du Système mondial de gestion des cas (SMGC), on comptait au total 1 017 660 citoyens naturalisés et 1 201 140 RP.

Les invitations à répondre au sondage en ligne ont été envoyées en deux vagues :

- la première vague était constituée d'un échantillon de nouveaux arrivants (toutes catégories d'immigration confondues) qui pouvaient effectuer le sondage entre le 29 avril et le 3 juin 2019;
- la deuxième vague était constituée d'un échantillon de nouveaux arrivants des catégories de l'immigration non économique, dans le seul but d'augmenter les chiffres. Les participants pouvaient répondre au sondage entre le 7 juin et le 24 juin 2019.

Au total, 60 482 invitations au sondage ont été envoyées aux citoyens naturalisés et 55 490 invitations ont été envoyées aux RP. Toutefois, un certain tri a dû être effectué pour supprimer les cas où les adresses électroniques étaient invalides. Par conséquent, l'échantillon final, à la suite de ce tri, comportait 55 567 citoyens naturalisés et 47 575 RP détenant une adresse électronique valide. Ainsi, on a reçu la réponse de 6 993 citoyens naturalisés et de 5 725 RP (selon les données du SMGC), soit un taux de réponse de 12,6 % et de 12 %

respectivement. La marge d'erreur de ce sondage était de $\pm 1,17\%$, en ce qui concerne la population de citoyens naturalisés, et de $\pm 1,29\%$, en ce qui concerne la population de RP, le coefficient de confiance étant de 95% .

Les réponses des citoyens naturalisés et des RP ont ensuite été modifiées pour tenir compte de ceux qui ont obtenu leur citoyenneté au début de 2019 (ce qui a été déterminé au moyen de la réponse à une question du sondage). Après avoir apporté ces modifications, on comptait 7 762 répondants parmi les citoyens naturalisés et 4 956 répondants parmi les RP. Les réponses ont ensuite été pondérées afin de représenter les populations cibles de citoyens naturalisés et de RP en fonction du sexe, de l'âge (en date du 1^{er} avril 2019), de la catégorie d'immigration, de la connaissance d'une langue officielle et du niveau d'études à l'admission. Les réponses au sondage favorisent les cohortes plus récentes (2011 à 2015), en particulier en ce qui concerne les citoyens naturalisés. Cela a toutefois été jugé acceptable, les immigrants arrivés plus récemment étant mieux placés afin de se souvenir et de rendre compte de leur expérience de la citoyenneté. Voir les tableaux 7 et 8 pour les profils des citoyens naturalisés et des RP ayant répondu au sondage.

Tableau 7 : Profil des citoyens naturalisés ayant répondu au sondage (RP admis au Canada entre 2006 et 2015, âgés de 18 ans ou plus)

Caractéristiques du profil	Population (selon le SMGC)	Répondants sans ajustement (CIT EN 2019)	Répondants avec ajustement (CIT EN 2019)	Réponses pondérées – ajustement (CIT en 2019)
Période de l'admission				
2006 à 2010	69,5 %	44,0 %	41,3 %	41,1 %
2011 à 2015	30,5 %	56,0 %	58,7 %	58,9 %
Sexe				
Masculin	47,3 %	49,5 %	49,2 %	48,8 %
Féminin	52,7 %	50,5 %	50,8 %	51,2 %
Âge au 1er avril 2019				
De 18 à 34 ans	31,8 %	27,9 %	28,5 %	32,1 %
De 35 à 54	55,4 %	62,1 %	61,5 %	57,9 %
55 ans et plus	12,8 %	10,0 %	9,9 %	10,0 %
Catégorie d'immigration				
Économique	62,4 %	61,2 %	61,2 %	58,0 %
Membres de la famille parrainés	23,8 %	27,8 %	27,7 %	29,2 %
Réfugiés réinstallés et personnes protégées	12,0 %	9,7 %	9,8 %	11,2 %
Autre	1,9 %	1,3 %	1,4 %	1,5 %
Langues officielles				
Anglais	62,2 %	68,3 %	68,2 %	67,1 %
Français	9,4 %	10,9 %	11,1 %	11,3 %
Les deux	10,2 %	8,7 %	8,1 %	7,4 %
Aucune	18,2 %	12,2 %	12,6 %	14,2 %
Niveau de scolarité				
Niveau universitaire	43,1 %	53,9 %	53,4 %	43,1 %
Autres études postsecondaires	16,8 %	16,4 %	16,3 %	16,8 %
Secondaire ou moins (et aucune)	40,1 %	29,7 %	30,2 %	40,1 %
Non précisé	1 017 660	6 993	7 762	7 762

Source : SMGC et sondage de l'évaluation

Tableau 8 : Profil des RP ayant répondu au sondage (RP admis au Canada entre 2006 et 2015, âgés de 18 ans ou plus)

Caractéristiques du profil	Population (selon le SMGC)	Répondants sans ajustement (CIT EN 2019)	Répondants avec ajustement (CIT EN 2019)	Réponses pondérées – ajustement (CIT en 2019)
Période de l'admission				
2006 à 2010	35,8 %	25,5 %	26,9 %	27,0 %
2011 à 2015	64,2 %	74,5 %	73,1 %	73,0 %
Sexe				
Masculin	48,5 %	47,9 %	48,2 %	47,8 %
Féminin	51,5 %	52,1 %	51,8 %	52,2 %
Âge au 1er avril 2019				
De 18 à 34 ans	30,7 %	28,0 %	27,0 %	28,9 %
De 35 à 54	50,1 %	57,0 %	57,1 %	54,8 %
55 ans et plus	19,2 %	15,0 %	15,9 %	16,4 %
Catégorie d'immigration				
Économique	55,3 %	55,2 %	54,4 %	51,4 %
Membres de la famille parrainés	35,0 %	35,0 %	36,3 %	38,1 %
Réfugiés réinstallés et personnes protégées	8,1 %	8,3 %	7,8 %	8,9 %
Autre	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,6 %
Langues officielles				
Anglais	62,7 %	67,8 %	68,1 %	66,4 %
Français	7,4 %	10,5 %	10,1 %	10,1 %
Les deux	3,8 %	3,4 %	3,5 %	3,2 %
Aucune	26,1 %	18,3 %	18,3 %	20,3 %
Niveau de scolarité				
Niveau universitaire	37,1 %	45,5 %	44,9 %	37,1 %
Autres études postsecondaires	18,7 %	19,2 %	19,7 %	18,7 %
Secondaire ou moins (et aucune)	44,1 %	35,1 %	35,2 %	44,1 %
Non précisé	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Caractéristiques du profil	1 201 140	5 725	4 956	4 956

Source : SMGC et sondage de l'évaluation

Annexe B : Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

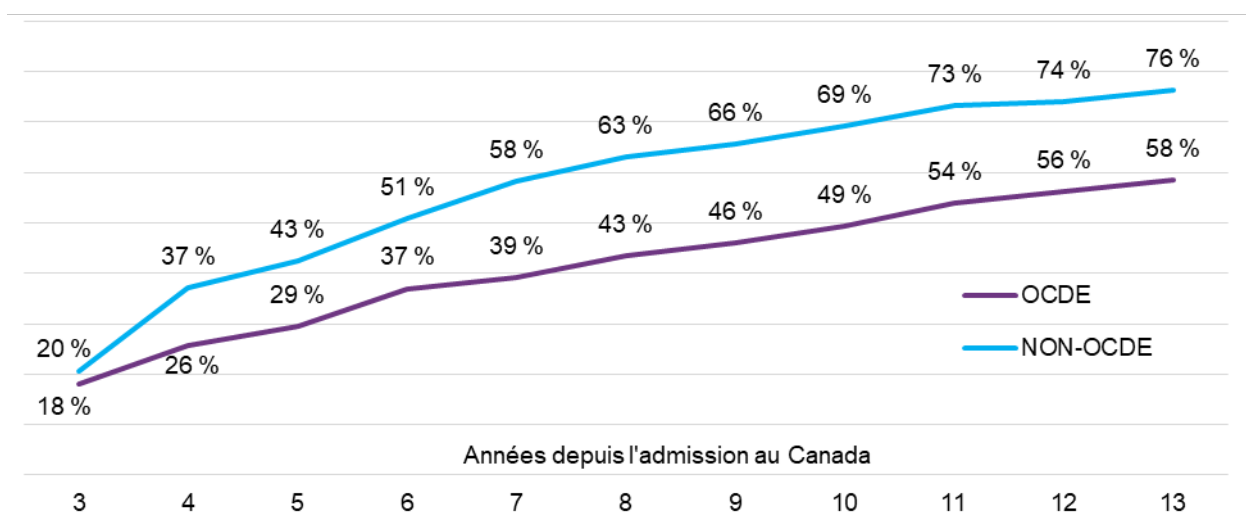
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Chili
République tchèque
Danemark
Estonie
Finlande
France
Allemagne
Grèce
Hongrie
Islande
Irlande
Israël
Italie
Japon
Corée
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Mexique
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne
Portugal
Slovaquie
Slovénie
Espagne
Suède
Suisse
Turquie
Royaume-Uni
États-Unis

Source : www.oecd.org/fr/apropos/membres-et-partenaires/#d.fr.533032 (consulté en août 2019).

Annexe C : Tendances liées à l'obtention de la citoyenneté selon le pays d'origine (OCDE), la catégorie d'immigration et l'âge à l'admission

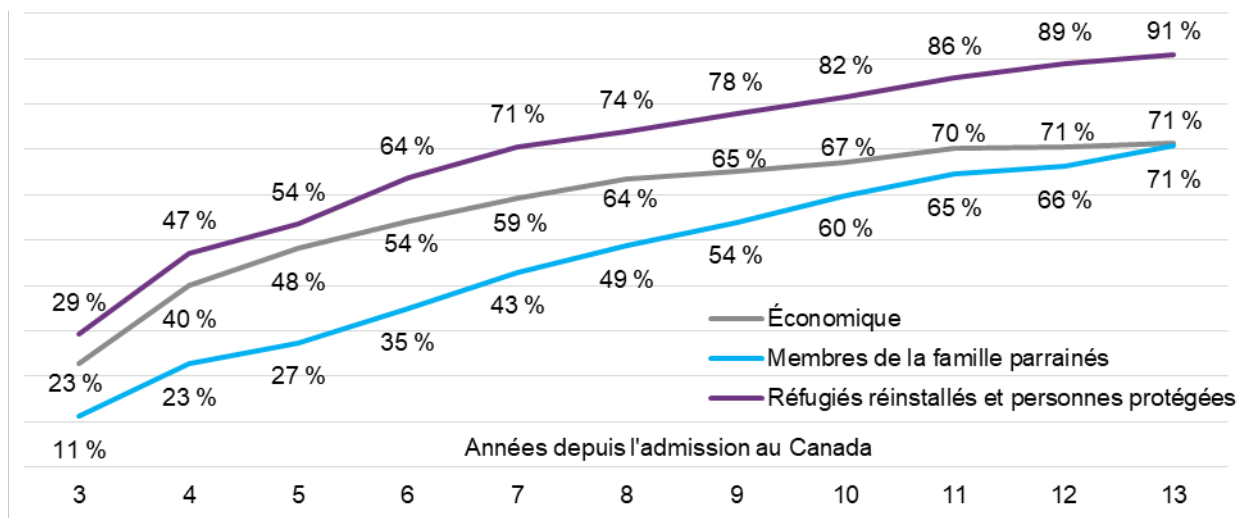
Les chiffres qui suivent présentent les tendances liées à l'obtention de la citoyenneté, à partir des données administratives du Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC. L'analyse a porté sur le taux initial d'obtention de la citoyenneté des résidents permanents (RP) admis au Canada entre 2005 et 2015, âgés de 18 ans ou plus au moment de l'admission et qui avaient obtenu ou demandé la citoyenneté avant la fin de 2018. Les années écoulées depuis l'admission vont de 3 ans, pour la cohorte dont l'admission a eu lieu en 2015, à 13 ans, pour la cohorte admise en 2005.

Figure 6 : Obtention de la citoyenneté de RP adultes, selon le pays de naissance (OCDE) et le nombre d'années au Canada depuis l'admission



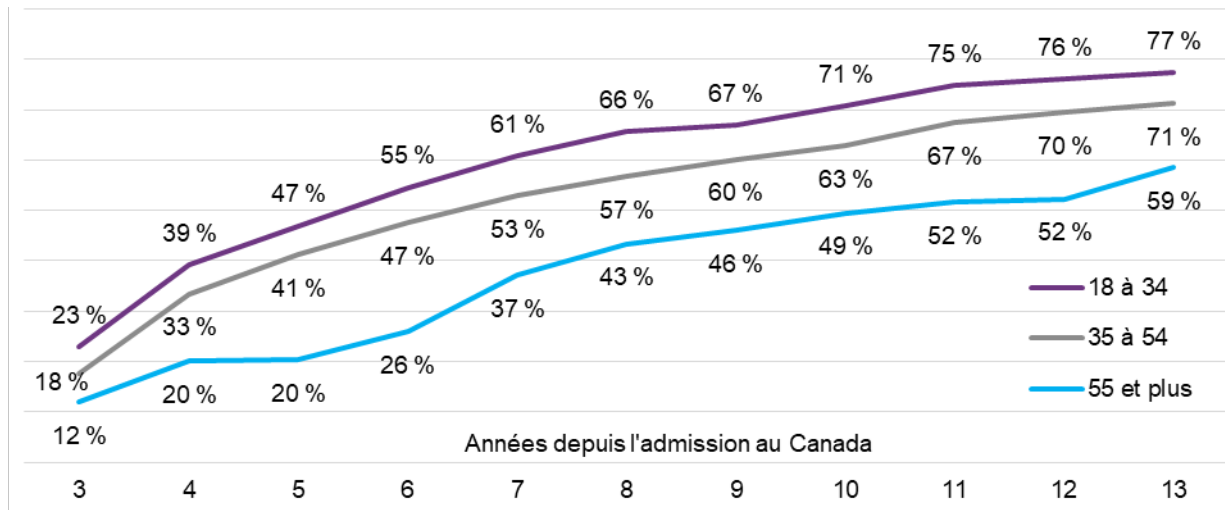
Source : SMGC

Figure 7 : Obtention de la citoyenneté de RP adultes, selon la catégorie d'immigration et le nombre d'années au Canada depuis l'admission



Source : SMGC

Figure 8 : Obtention de la citoyenneté de RP adultes, selon l'âge et le nombre d'années au Canada depuis l'admission

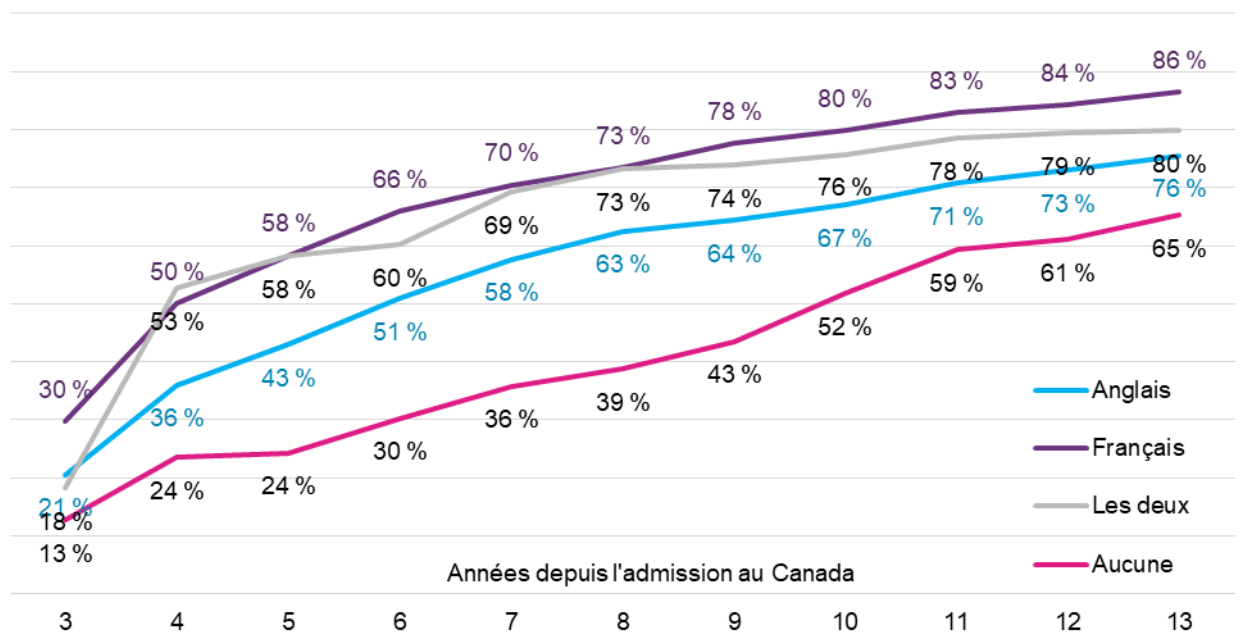


Source : SMGC

Annexe D : Tendances liées à l'obtention de la citoyenneté selon la connaissance d'une langue officielle et le niveau d'études à l'admission

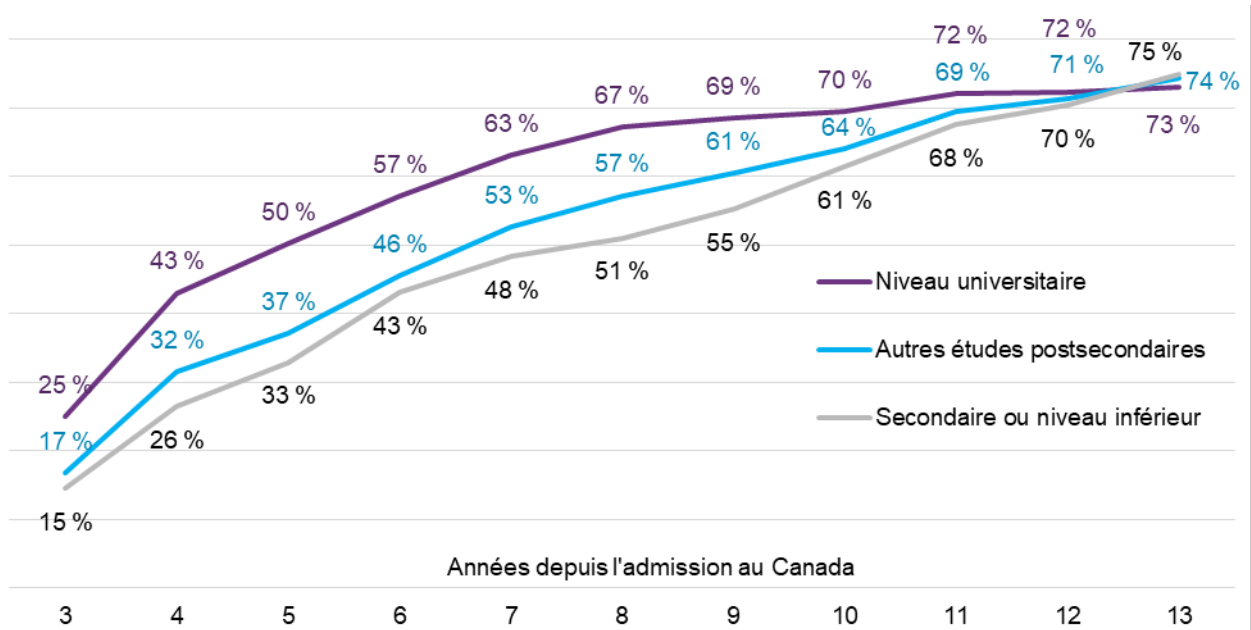
Les chiffres qui suivent présentent les tendances liées à l'obtention de la citoyenneté, à partir des données administratives du Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC. L'analyse a porté sur le taux initial d'obtention de la citoyenneté des résidents permanents (RP) admis au Canada entre 2005 et 2015, âgés de 18 ans ou plus au moment de l'admission et qui avaient obtenu ou demandé la citoyenneté avant la fin de 2018. Le nombre d'années écoulées depuis l'admission va de 3 ans, pour la cohorte dont l'admission a eu lieu en 2015, à 13 ans, pour la cohorte admise en 2005.

Figure 9 : Obtention de la citoyenneté de RP adultes, selon la connaissance d'une langue officielle à l'admission et le nombre d'années au Canada depuis l'admission



Source : SMGC

Figure 10 : Obtention de la citoyenneté de RP adultes, selon le niveau de scolarité à l'admission et le nombre d'années au Canada depuis l'admission



Source : SMGC

Annexe E : Principaux changements apportés à l'admissibilité à la citoyenneté pendant la période d'évaluation – présence effective, compétences linguistiques et connaissances

Présence effective

L'exigence de présence effective a considérablement changé au cours de la période couverte par l'évaluation (de 2013 à 2018). Bien que définie comme étant la « résidence » au début de la période de référence, l'exigence a été redéfinie avec la mise en œuvre du projet de loi C-24 en juin 2015 afin d'imposer la « présence effective » au Canada.

Le projet de loi C-24 a introduit l'obligation pour les demandeurs de n'avoir aucune condition non respectée, en ce qui concerne les conditions rattachées à leur statut de résident permanent, et celle de présenter des déclarations de revenus au Canada, harmonisées sur la période de présence effective exigée. Ce projet de loi prévoyait également une disposition relative à l'« intention du demandeur de résider » et de continuer à vivre au Canada, si la citoyenneté lui était accordée. En outre, la possibilité d'utiliser la période de résidence temporaire pour l'admissibilité à la citoyenneté avait été supprimée.

Le projet de loi C-6, mis en œuvre en octobre 2017, maintient la condition de « présence effective », mais la période requise pour la satisfaction aux exigences de la citoyenneté a été réduite.

- Le projet de loi C-24 avait modifié l'exigence liée à la présence au Canada en la faisant passer d'une obligation de « résidence » pendant trois années sur quatre (1 095 jours) à une « présence effective » de quatre années sur six de 1 460 jours (quatre ans), avec une présence effective d'au moins 183 jours au cours de quatre des six années civiles précédant immédiatement la date de la demande.
- Le projet de loi C-6 a permis de modifier l'exigence de présence effective pour la faire passer à trois ans sur cinq avant de présenter une demande de citoyenneté, pour un total de 1 095 jours, mais sans qu'il soit question d'un nombre minimal de jours par année.

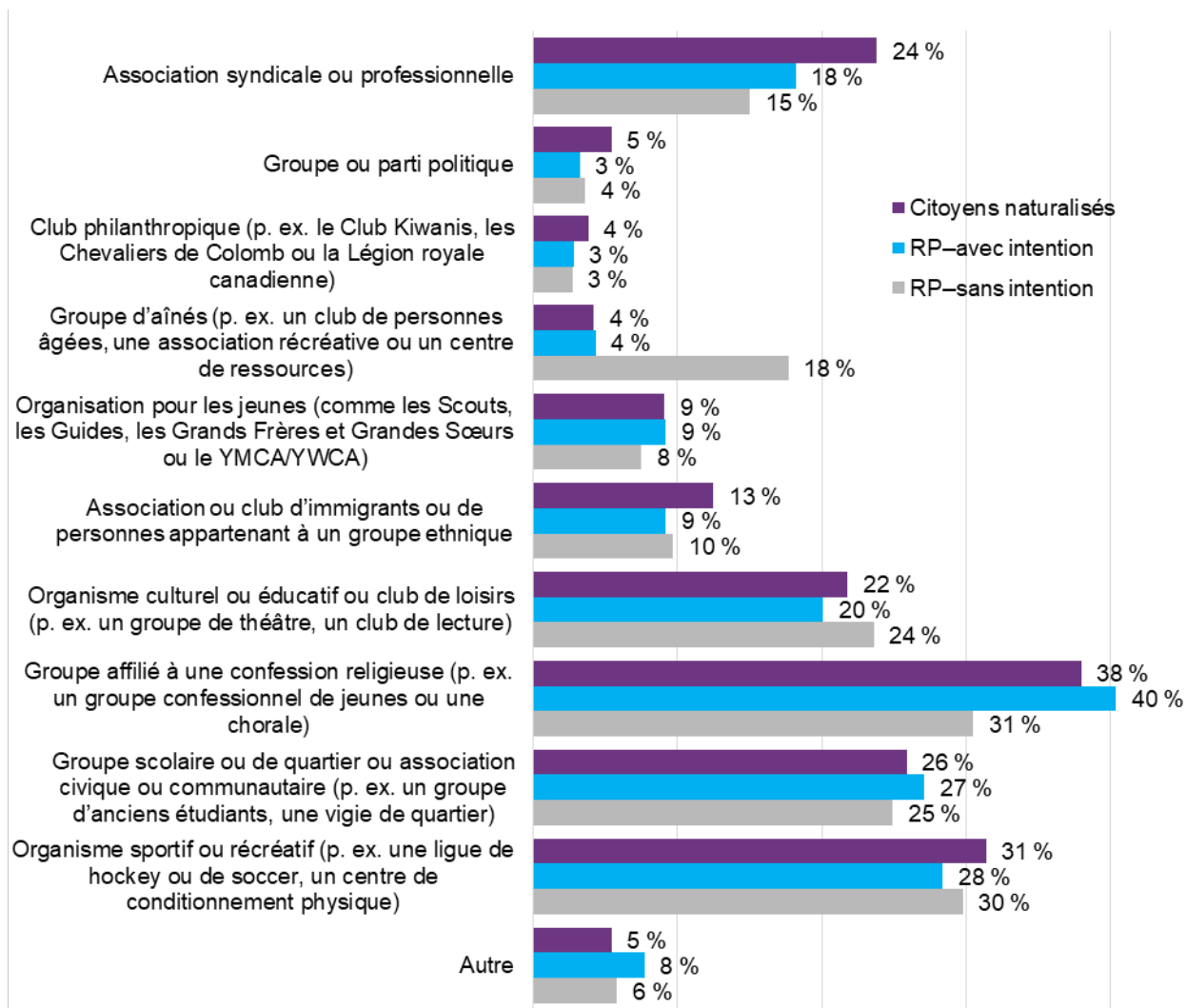
En outre, le projet de loi C-6 a supprimé la disposition relative à l'« intention de résider » et rétabli la possibilité d'utiliser le temps de séjour à titre de RT afin de satisfaire aux exigences relatives à la citoyenneté.

Compétences linguistiques et connaissances

Au début de la période de l'évaluation, les demandeurs adultes âgés de 18 à 54 ans devaient satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques et de connaissances. Le projet de loi C-24 avait apporté certaines modifications relativement à ces exigences en juin 2015, établissant une nouvelle fourchette d'âge de 14 à 64 ans. En octobre 2017, le projet de loi C-6 a modifié la fourchette d'âge de nouveau en la ramenant à 18 à 54 ans.

Annexe F : Types de groupes

Figure 11 : Types de groupes auxquels appartenait des citoyens naturalisés, des RP ayant l'intention de demander la citoyenneté et des RP n'ayant pas l'intention de la demander



Source : Sondage de l'évaluation

Annexe G : Résultats économiques des citoyens naturalisés et des RP – analyses de régression

L'évaluation a porté sur les résultats économiques des citoyens naturalisés, par rapport aux résidents permanents (RP) à l'aide des données sur les salaires et les traitements des feuillets T4 de 2017, qui sont de nature longitudinale. L'analyse a ainsi permis d'examiner les revenus d'emploi des immigrants admis au Canada entre 2002 et 2012, âgés de 18 à 60 ans au moment de l'admission, selon leur statut de citoyenneté à la fin de 2017. Elle a révélé qu'en moyenne, les citoyens naturalisés avaient des revenus d'emploi plus élevés que les RP (51 500 \$ contre 39 600 \$).

Afin de mieux comprendre la différence des revenus d'emploi entre les citoyens naturalisés et les RP, deux séries d'analyses de régression ont été menées (tableau 9). La première a permis d'examiner l'effet du statut de citoyenneté pris isolément et montré un avantage salarial d'environ 29 %, découlant de la citoyenneté. Le modèle de régression ne représentait toutefois qu'environ 1,9 % dans la variance des revenus.

La deuxième analyse de régression a été menée pour examiner les effets de la citoyenneté, conjointement avec d'autres caractéristiques clés des nouveaux arrivants.

- Outre le statut de citoyenneté, les variables qui suivent ont été prises en compte : année d'admission au Canada en tant que résident permanent, âge à l'admission, sexe, catégorie d'immigration, niveau d'éducation à l'admission, connaissance des langues officielles à l'admission, pays d'origine (pays membre de l'OCDE ou non), incidence du statut antérieur de résident temporaire (RT) au Canada, province d'emploi et revenus antérieurs.
- Pour les citoyens naturalisés, les revenus antérieurs ont été définis comme les revenus d'emploi les plus élevés au cours des cinq années précédant l'obtention de la citoyenneté. Pour les RP, les revenus antérieurs ont été définis comme les revenus d'emploi cinq ans après l'admission au Canada en tant que résident permanent (en comptant l'année de l'admission). Si une analyse longitudinale n'a pas été effectuée, la prise en compte des revenus antérieurs a permis d'intégrer une composante longitudinale dans l'analyse.

Ce modèle de régression a expliqué 32,4 % de la variance des revenus. Après contrôle de ces autres variables, la citoyenneté n'avait plus d'effet positif (tableau 10). Une décomposition par régression de l'écart des revenus entre les citoyens naturalisés et les RP a montré que 84,6 % de la différence entre les revenus d'emploi s'expliquait par les revenus antérieurs des immigrants et l'année d'admission (c'est-à-dire la durée de leur séjour au Canada en tant que RP). D'autres variables, comme les études, la catégorie d'immigration et l'âge au moment de l'admission, constituaient le reste de la différence (tableau 11).

Tableau 9 : Logarithme des revenus d'emploi en 2017 – Modèle 1

Variable	Modèle 1—Coef.
Constante	10,214***
Citoyens canadiens (no de réf.)	
Oui	0,293***
n	1079345
ddl	1
F	21651,7***
R-carré	0,019

Source : Données sur les salaires et les traitements des feuillets T4 de 2017

Tableau 10 : Logarithme des revenus d'emploi en 2017 – Modèle 2

Variable	Modèle 2–Coef.
Constante	10,008***
Citoyens canadiens (no de réf.)	
Oui	-0,006**
Année de l'admission (réf. 2002)	
2003	-0,036***
2004	-0,075***
2005	-0,127***
2006	-0,169***
2007	-0,193***
2008	-0,225***
2009	-0,254***
2010	-0,287***
2011	-0,323***
2012	-0,371***
Groupe d'âge (réf. 18 à 24 ans)	
De 25 à 29 ans	-0,004
De 30 à 34 ans	0,001
De 35 à 39 ans	-0,021***
De 40 à 44 ans	-0,077***
De 45 à 49 ans	-0,154***
De 50 à 54 ans	-0,23***
De 55 à 59 ans	-0,345***
60 ans ou plus	-0,455***
Sexe (réf. féminin)	
Masculin	0,179***
Catégorie d'immigration (réf. DP de l'immigration économique)	
Conjoints et personnes à charge de l'immigration économique	-0,027***
Regroupement familial	-0,138***
Réfugiés	-0,174***
Autre	-0,162***
Scolarité (réf. maîtrise ou doctorat)	
Secondaire ou moins	-0,173***
Études non universitaires (y compris la formation professionnelle)	-0,111***
Baccalauréat (y compris les études supérieures sans diplôme)	-0,036***
Connaissance des langues officielles à l'admission (réf. non)	
Oui	0,092***
Le pays d'origine et membres de l'OCDE (réf. non)	
Oui	0,034***
Statut antérieur de RT au Canada (réf. non)	
Oui	0,039***
Province de l'emploi (réf. Ontario)	
Atlantique	-0,005
Québec	-0,051***
Manitoba	0,006
Saskatchewan	-0,004
Alberta	-0,001
Colombie-Britannique	-0,024***
Territoires	0,232***
Revenus antérieurs (réf. 0/sans travail)	
De 1 \$ à 24 999 \$	0,236***
De 25 000 \$ à 49 999 \$	0,677***
De 50 000 \$ à 74 999 \$	1,063***
De 75 000 \$ à 99 999 \$	1,339***
100 000 \$ ou plus	1,686***

Variable	Modèle 2–Coef.
n	1078010
ddl	42
F	12354,5***
R-carré	0,324

Source : Données sur les salaires et les traitements des feuillets T4 de 2017

Tableau 11 : Décomposition par régression de l'écart entre les revenus des citoyens et ceux des résidents permanents (RP)

Différence totale des revenus entre les citoyens et les non-citoyens : 0,293

- Différence expliquée : 0,299
- Expliquée en pourcentage de la différence totale : 102 %

Pourcentage de la composante expliquée attribuable aux covariables

- Année de l'admission : 25,7 %
- Âge à l'admission : 3,3 %
- Sexe : -1,8 %
- Catégorie d'immigration : 4,6 %
- Études : 8,3 %
- Connaissance des langues officielles à l'admission : 2,9 %
- Pays d'origine – OCDE : -1,3 %
- Ancien RT au Canada : -0,2 %
- Province d'emploi : -0,6 %
- Revenus antérieurs : 58,9 %